



LA LIBERTÉ DE RELIGION



Les minorités religieuses aux États-Unis



DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS / AOÛT 2008

VOLUME 13 / NUMÉRO 8

<http://www.america.gov/publications/ejournalusa.html>

Programmes d'information internationale

Coordonnateur	Jeremy Curtin
Directeur de la publication	Jonathan Margolis
Conception	George Clack
Rédacteur en chef	Richard Huckaby
Directeur de la rédaction	Alexandra Aboud
Directrice adjointe de la rédaction	Charlene Porter
Chef de la production	Susan Doner
Chef adjointe de la production	Sylvia Scott
Version Internet	Janine Perry
Révision	Rosalie Targonski
Photographies	Maggie Johnson Sliker
Page de couverture	Timothy Brown
Documentaliste	Martin Manning
Traduction	Service linguistique IIP/AF
Maquette de la version française	Africa Regional Services, Paris

Aux États-Unis, plus de 110 000 mennonites appartiennent au mouvement anabaptiste de la chrétienté, dont les premiers fidèles sont arrivés d'Europe au XVII^e siècle. Ici, la famille Howard de Sparta, dans le Tennessee, chante des cantiques à la maison. © AP Images/The Tennessean, John Partipilo

Le Bureau des programmes d'information internationale du département d'État des États-Unis publie une revue électronique mensuelle sous le logo *eJournal USA*. Ces revues examinent les principales questions intéressant les États-Unis et la communauté internationale ainsi que la société, les valeurs, la pensée et les institutions des États-Unis.

Publiée d'abord en anglais, la revue mensuelle est suivie d'une version en espagnol, en français, en portugais et en russe. Certains numéros sont également traduits en arabe, en chinois et en persan. Toutes les revues sont cataloguées par volume et par numéro.

Les opinions exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des États-Unis. Le département d'État des États-Unis n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués en hyperlien ; seuls les éditeurs de ces sites ont cette responsabilité.

Les articles, les photographies et les illustrations publiés dans ces revues peuvent être librement reproduits ou traduits en dehors des États-Unis, sauf mention explicite de droit d'auteur, auquel cas ils ne peuvent être utilisés qu'avec l'autorisation du titulaire du droit d'auteur indiqué dans la revue.

Les numéros les plus récents, les archives ainsi que la liste des revues à paraître sont disponibles sous divers formats à l'adresse suivante :

<http://www.america.gov/publications/ejournalusa.html>

Veillez adresser toute correspondance au siège de l'ambassade des États-Unis de votre pays ou bien à la rédaction :

Editor, *eJournal USA*
IIP/PUBJ
U.S. Department of State
301 4th Street SW
Washington, DC 20547
États-Unis d'Amérique

Courriel : eJournalUSA@state.gov

Avant-propos

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion... »



American spiritual leaders from many faiths come together on the steps of the Lincoln Memorial in Washington, D.C., in a ceremony of ecumenical peace.

© AP Images/Marcy Nighswander

d'autres lieux de prière dans tout le pays, même dans les plus petites communautés. Ils savent que le Premier Amendement leur garantit le droit de pratiquer la religion de leur choix. Ce droit est imbriqué dans le tissu de la société américaine. Et les Américains qui ne pratiquent aucune religion bénéficient de la même protection.

Il est toutefois naturel que des conflits surgissent parfois dans un pays aussi divers que les États-Unis. Les personnes et les institutions concernées contribuent ainsi à redéfinir les frontières de la liberté de religion. Lorsque les circonstances l'exigent, les Américains n'hésitent pas à se tourner vers l'appareil judiciaire pour faire valoir leurs droits. Les

En 1791, le premier Congrès des États-Unis adopte le Premier Amendement à la Constitution et l'inscrit dans la Déclaration des droits, alors que la guerre d'indépendance est encore dans toutes les mémoires. Mais avant même la naissance de la nation américaine, le concept de liberté de culte était déjà bien vivant.

Plus d'un siècle auparavant, en 1657, les habitants de la colonie hollandaise de Flushing, (Nouvelle-Amsterdam), avaient protesté contre la persécution des quakers par le gouverneur, qui avait interdit toutes les religions sauf la sienne! Ils avaient donc inscrit leurs objections dans un document intitulé « La Remontrance de Flushing ». Certains d'entre eux furent incarcérés en raison de leur rébellion et des années passeront avant que la liberté de culte ne revienne dans la ville.

Aujourd'hui, à Flushing, dans l'État du New York, plus de 200 lieux de cultes prospèrent sur quelques kilomètres carrés. Ces courageux colons du XVII^e siècle auront été parmi les premiers à se dresser pour revendiquer un droit dont plus de 300 millions d'Américains bénéficient aujourd'hui.

Les fidèles peuvent se recueillir dans des églises, des temples, des synagogues, des mosquées et des milliers

tribunaux, au premier rang desquels la Cour suprême, accomplissent alors leur devoir constitutionnel en décidant comment appliquer au mieux le principe fondamental de la liberté de culte, dans un pays dont la population a été multipliée par cent depuis l'adoption du Premier Amendement.

Ces décisions de justice influencent notre vie quotidienne dans les écoles, les hôpitaux et autres lieux publics. Le respect et la tolérance dont bénéficient les nombreuses religions pratiquées dans le pays sont parfois mis à l'épreuve, car ce sont des êtres humains imparfaits qui essaient d'honorer ce qui est souvent considéré comme un principe inviolable aux États-Unis.

Aujourd'hui notre nation accroît encore sa vitalité grâce à une nouvelle vague d'immigration et à une diversité culturelle sans égale. Ce bouillonnement se traduira certainement par de nouveaux défis à la liberté de religion. Les experts qui s'expriment dans ces pages ont toutefois confiance dans le fait que les minorités religieuses du XXI^e siècle, et de ceux qui le suivront, continueront de jouir de la protection que le principe de liberté de culte adopté au XVIII^e siècle leur garantit.

La rédaction



La liberté de religion : les minorités religieuses aux États-Unis

LE RÔLE DE LA CONFIANCE SOCIALE

3 Tenir la promesse de la liberté religieuse

DIANA ECK, AUTEUR DE *A NEW RELIGIOUS AMERICA*

Alors que les États-Unis sont devenus la société la plus diverse sur le plan religieux, les fidèles de diverses confessions s'ajustent à une nouvelle réalité géoreligieuse.

7 La diversité religieuse dans les premiers temps de l'Amérique

CATHERINE ALBENESE, AUTEUR DE *A REPUBLIC OF MIND AND SPIRIT: A CULTURAL HISTORY OF THE AMERICAN METAPHYSICAL RELIGION*

La diversité religieuse des États-Unis remonte à l'époque coloniale.

12 La démographie de la religion

BRIAN GRIM ET DAVID MASCI, MAÎTRES DE RECHERCHES AU PEW FORUM ON RELIGION AND PUBLIC LIFE

Si près de 80 % de la population américaine sont chrétiens, les autres grandes religions du monde ne cessent de gagner du terrain.

LA LOI

16 La liberté de culte et l'appareil judiciaire

ANDREW SPIROPOULOS, DIRECTEUR DU CENTER FOR THE STUDY OF THE STATE CONSTITUTIONAL LAW AND GOVERNMENT DE L'UNIVERSITÉ D'OKLAHOMA CITY

Des disputes fictives entre des individus et des gouvernements locaux illustrent comment les tribunaux décident si des lois locales violent le principe de la liberté de religion.

22 Garanties constitutionnelles de la liberté de culte : principales décisions de la Cour suprême des États-Unis

Résumé de plus d'un siècle de décisions de la Cour sur l'interprétation du principe de liberté de religion

24 La protection de la liberté de religion dans le monde : un consensus international

JOHN HANFORD, AMBASSADEUR ITINÉRANT DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT POUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE

Les États-Unis encouragent les gouvernements du monde à protéger la liberté religieuse.

LA FOI À L'ŒUVRE

26 Concilier le travail et la religion

CHRISTOPHER CONNELL, JOURNALISTE

La diversité religieuse croissante au travail suscite des controverses.

31 Le mouvement interconfessionnel

GUSTAV NIEBUHR, AUTEUR DE *BEYOND TOLERANCE: SEARCHING FOR INTERFAITH UNDERSTANDING IN AMERICA*

Divers groupes religieux aux États-Unis tentent d'engager le dialogue.

35 Ressources (en anglais)

Tenir la promesse de la liberté religieuse

Diana Eck



© AP Images/Jim Mone

Ce temple a ouvert ses portes près de Hampton, dans le Minnesota, en 2007, pour répondre aux besoins du nombre croissant de bouddhistes dans la région. La cérémonie de consécration, qui a duré quatre jours, a attiré des bouddhistes du monde entier.

La liberté religieuse et la séparation de l'Église et de l'État sont deux axiomes des États-Unis. Quand la république a été fondée, voilà maintenant plus de deux siècles, l'écrasante majorité des Américains étaient chrétiens. Depuis, toutefois, comme l'explique l'auteur du présent article dans son ouvrage intitulé A New Religious America, la société américaine est devenue la plus diverse au monde au plan religieux, en particulier au cours des quelques dernières dizaines d'années.

Diana Eck est professeur d'étude comparative des religions et d'études indiennes à la faculté des arts et des lettres de l'université Harvard, à Cambridge (Massachusetts) et membre du corps enseignant de l'école de théologie qui se rattache à cette université.

L'immense dôme blanc d'une mosquée surmonté de ses minarets domine les champs de maïs juste à l'extérieur de Toledo, dans l'Ohio. On le voit de l'autoroute. Un imposant temple hindou orné d'éléphants sculptés en relief est accroché aux coteaux de la banlieue ouest de Nashville, dans le Tennessee. Un temple bouddhiste cambodgien, doublé d'un monastère, et dont le toit rappelle vaguement l'architecture de l'Asie du Sud-Est, se détache sur les terres agricoles au sud de Minneapolis, dans le Minnesota.

Le paysage religieux de l'Amérique a radicalement changé au cours des quarante dernières années, et ce changement a été à la fois progressif et colossal. La première étape a été celle de la « nouvelle immigration », liée à l'adoption de la loi de 1965 sur l'immigration et la naturalisation, laquelle a incité des étrangers venus du



Un panneau indicateur dans la petite ville d'Elko, dans le Nevada, dirige les visiteurs vers les nombreuses églises qui desservent cette communauté de moins de 20 000 habitants.

dans nos villes, mais nous ne mesurons pas nécessairement l'influence profonde de cette présence sur la chrétienté aux États-Unis, tant catholique que protestante, à toutes sortes de points de vue, des cantiques aux festivals.

UN VASTE PLURALISME

Les historiens nous disent que les États-Unis ont toujours été une terre où foisonnent les religions. Un pluralisme, vaste et riche, régnait déjà parmi les populations autochtones

monde entier à venir aux États-Unis et à acquérir la citoyenneté américaine. Ils ont apporté avec eux les traditions religieuses de leur pays d'origine – musulmane, hindoue, bouddhiste, jaïniste, sikhe, zoroastrienne, africaine et afro-caribé. Les fidèles de ces confessions se sont établis dans des quartiers américains, timidement d'abord, installant leurs autels et leurs salles de prières dans des boutiques et des immeubles de bureaux, dans des sous-sols et des garages, ce qui les rendait pratiquement invisibles à la plupart d'entre nous. Mais depuis les années 1990, leur présence saute aux yeux. Tous les Américains n'ont pas vu la mosquée de Toledo ou le temple de Nashville, mais ils connaissent ce type de bâtiments parce qu'ils en voient dans leurs communautés. Ce sont les signes architecturaux d'une nouvelle structure religieuse aux États-Unis.

Les Américains savent, par exemple, que beaucoup d'internes, de chirurgiens et d'infirmiers sont d'origine indienne, mais il ne leur vient pas nécessairement à l'esprit que ces professionnels de la santé ont une vie religieuse, qu'ils font peut-être une pause dans la matinée pour prier chez eux devant un autel, qu'ils apportent peut-être des fruits et des fleurs au temple local dédié à Shiva et à Vishnou et qu'ils font partie d'une population hindoue diverse forte de plus d'un million de membres. Nous sommes parfaitement conscients de l'immigration en provenance du Mexique et de l'Amérique centrale ainsi que de la présence d'une forte population hispanophone

– même avant l'arrivée des colons européens sur ces rivages. La grande diversité des pratiques religieuses autochtones persiste aujourd'hui, de celles des Piscataways du Maryland à celles des Blackfeet dans le Montana. Les Européens qui ont traversé l'Atlantique se réclamaient eux aussi de diverses traditions religieuses – les Espagnols et les Français étaient catholiques, les Britanniques anglicans et quakers, et à ceux-ci s'ajoutaient les juifs et les chrétiens hollandais réformés –, et cette diversité a continué de prendre de l'ampleur au fil des siècles. Beaucoup d'Africains pris dans la tourmente de la traite des Noirs étaient musulmans. Les Chinois et les Japonais qui sont venus chercher fortune dans les mines et les terres agricoles de l'Ouest revendiquaient un mélange de traditions bouddhiques, taoïstes et confucéennes. Les Juifs d'Europe de l'Est et les catholiques irlandais et italiens ont afflué au XIX^e siècle. Les immigrants venus du Moyen-Orient réunissaient des chrétiens et des musulmans. Les dix premières années du XX^e siècle ont vu l'arrivée de Pendjabis, venus du nord-ouest de l'Inde. La plupart d'entre eux étaient des sikhs qui se sont établis en Californie, ont construit les premiers gourdwaras [lieux de culte sikhe] et épousé des Mexicaines, et de ces mariages mixtes est née une riche sous-culture hispano-sikhe. Le vécu de toutes ces personnes forme un élément important des annales de l'immigration aux États-Unis.

Mais ce sont les immigrants des quelques dernières dizaines d'années qui ont considérablement élargi la

diversité de notre vie religieuse. Des bouddhistes sont venus de Thaïlande, du Viêt-Nam, du Cambodge, de la Chine et de la Corée; des hindous, de l'Inde, d'Afrique de l'Est et de La Trinité; des musulmans, d'Indonésie, du Bangladesh, du Pakistan, du Moyen-Orient et du Nigeria; des sikhs et des djâïnes, d'Inde; et des zoroastriens, d'Inde et d'Iran. Les immigrants haïtiens et cubains ont apporté les traditions afro-caraïbes, qui allient des images et des symboles africains et catholiques. Des immigrants juifs sont venus de Russie et d'Ukraine, et la diversité interne du judaïsme américain est plus grande que jamais. Le visage de la chrétienté américaine a lui aussi changé sous l'effet de la présence d'un important contingent de communautés catholiques issues d'Amérique latine, des Philippines et du Viêt-Nam; de communautés pentecôtistes chinoises, haïtiennes et brésiliennes; de presbytériens coréens, des Mar Thomas indiens et des coptes égyptiens. Dans toutes les villes du pays, des panneaux d'affichage à la porte des églises annoncent les heures des services des congrégations coréennes ou hispaniques qui se sont installées dans les murs des vieilles églises protestantes et catholiques.

Ces quelques dernières années, les mouvements massifs de personnes – migrants et réfugiés – ont reconfiguré la démographie mondiale. Le nombre d'immigrants à travers le monde atteignait les 190 millions en 2005, selon l'Organisation internationale pour les migrations, et 45 millions d'entre eux se trouvaient en Amérique du

Nord. La dynamique mondiale de notre époque n'est pas celle d'un affrontement des civilisations, pour reprendre l'expression habituelle, mais plutôt celle de la « marmorisation » des civilisations et des peuples. Tout comme la fin de la guerre froide a entraîné une nouvelle donne géopolitique, les mouvements mondiaux de personnes ont donné naissance à une nouvelle réalité géoreligieuse. Hindous, sikhs et musulmans font aujourd'hui partie du paysage religieux de la Grande-Bretagne; les mosquées ont pignon sur rue à Paris et à Lyon, les temples bouddhistes à Toronto et les gourdwaras sikhs à Vancouver. Mais la palette des confessions religieuses n'est nulle part plus riche qu'aux États-Unis, même dans le monde des migrations massives

d'aujourd'hui. Cette nouvelle réalité est étonnante. C'est du jamais vu.

UN DÉFI COMMUNAUTAIRE

La nouvelle ère d'immigration diffère des précédentes du point de vue de son ampleur, de sa complexité et de sa dynamique même. Un grand nombre d'immigrants qui arrivent aujourd'hui aux États-Unis conservent des liens solides avec leur pays natal, ce qui s'explique par la facilité des déplacements, le courrier électronique, les téléphones portables et les informations de la télévision par câble. Ils parviennent à vivre ici et là-bas. Que deviendra l'idée de l'Amérique, que deviendra sa vision, tandis que ses citoyens, récents ou de longue date, se rallient à toute cette diversité? Qui englobe-t-on lorsqu'on invoque les premiers mots de notre constitution, « Nous, le peuple des États-Unis d'Amérique »? Qui est inclus dans ce « Nous »? C'est un défi citoyen, assurément, parce que la

réponse à ces questions est liée à l'image que nous nous faisons de la communauté dont nous estimons faire partie. C'est aussi un défi religieux, dans la mesure où les fidèles de toutes les traditions religieuses vivent aujourd'hui dans des communautés hétérogènes, à travers le monde comme dans nos quartiers.

Quand nos enfants choisissent leurs amis parmi leurs camarades de classe musulmans, quand un hindou est candidat à un poste dans un comité scolaire, nous avons

tous un nouvel intérêt dans nos voisins, en tant que citoyens et croyants.

À l'aube de ce nouveau siècle, les Américains sont mis au défi de tenir la promesse de la liberté religieuse qui est si fondamentale pour l'idée et l'image même des États-Unis. La liberté religieuse a toujours favorisé la diversité religieuse, et cette diversité n'a jamais été aussi spectaculaire qu'aujourd'hui dans notre pays. Cet état de fait nous obligera à retrouver la signification la plus profonde des principes que nous chérissons et à créer une société véritablement pluraliste dans laquelle cette splendide diversité sera non seulement tolérée, mais aussi la source même de notre force. À cette fin, nous devons tous apprendre à mieux nous connaître les uns les autres

Un grand nombre d'immigrants qui arrivent aujourd'hui aux États-Unis conservent des liens solides avec leur pays natal, ce qui s'explique par la facilité des déplacements, le courrier électronique, les téléphones portables et les informations de la télévision par câble. Ils parviennent à vivre ici et là-bas.



Des hindous assistent en grand nombre à l'inauguration d'un temple à Indianapolis, dans l'Indiana.

© AP Images/The Indianapolis Star; Rob Goebel

et à nous mettre à l'écoute des diverses façons dont les nouveaux Américains définissent le « nous » et contribuent à l'esprit de l'Amérique.

Les auteurs de la Constitution et de la Déclaration des droits ne pouvaient certainement pas prévoir l'ampleur que prendrait la diversité religieuse aux États-Unis du début du XXI^e siècle. Mais les principes qu'ils ont articulés dans ces documents – le « non-établissement » de quelque religion que ce soit et le « libre exercice » de la religion – ont fourni le solide gouvernail qui nous a permis de naviguer pendant deux siècles tandis que notre diversité religieuse va croissant. Les États-Unis commencent à revendiquer et à affirmer ce que les auteurs de la Constitution ne pouvaient imaginer, bien qu'ils aient su donner à la nation les moyens de faire face à une telle éventualité.

La religion n'est jamais un produit fini, emballé, livré et passé intact d'une génération à l'autre. C'est pourtant ce que pensent certaines personnes, dans toutes les traditions religieuses, étant convaincues que leurs textes,

doctrines et rituels sacrés en contiennent tous les éléments. Mais un voyage, même bref, à travers le temps prouve qu'ils ont tort. Nos traditions religieuses sont dynamiques et non statiques, changeantes et non fixes, plus semblables à des rivières qu'à des monuments. À notre époque, les États-Unis sont un pays où il est passionnant d'étudier l'histoire dynamique des confessions, maintenant que le bouddhisme est en train de devenir une religion distinctivement américaine et que chrétiens et juifs rencontrent des bouddhistes, ce qui les amène à réaffirmer leur foi, ou peut-être commencent-ils à ressentir un sentiment d'appartenance aux deux traditions. Humanistes, adeptes du sécularisme, athées même, doivent repenser leur conception du monde dans le contexte d'une réalité religieuse plus complexe. Maintenant que les hindous polythéistes et les bouddhistes non théistes font partie du paysage religieux, les athées devront peut-être définir de manière plus précise le type de « dieu » auquel ils ne croient pas.

Tout comme nos traditions religieuses sont dynamiques, l'idée même des États-Unis l'est aussi. La devise de la République, *E pluribus unum* (à partir de plusieurs, un), est non pas un fait accompli, mais un idéal que les Américains doivent constamment revendiquer. L'histoire des nombreux peuples de l'Amérique et la création d'une seule nation constituent un produit non fini propice au brassage d'idéaux. Notre *pluribus* est plus frappant que jamais – nos races et visages, notre jazz et musique qawwali, nos tambours haïtiens et tablas bengalis, nos danses hip-hop et bhangara, nos mariachis et gamelans, nos minarets islamiques et les tours de nos temples hindous, les flèches de nos temples mormons et les dômes dorés des gourdwaras. Parmi cette pluralité, l'expression de notre *unum*, de notre unité, nécessitera un grand nombre de voix nouvelles, chacune apportant sa propre contribution.

La recherche d'une nouvelle vision de l'Amérique au XXI^e siècle nécessitera une grande imagination. Cela signifie qu'il faudra considérer le paysage religieux des États-Unis, d'une côte à l'autre du pays, dans toute sa merveilleuse complexité. ■

Adapté du livre A New Religious America, par Diana Eck, publié aux éditions Harper San Francisco, division de Harper Collins Publishers, Inc. Copyright © 2001 par Diana Eck. Tous droits réservés.

Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques du gouvernement des États-Unis.

La diversité religieuse dans les premiers temps de l'Amérique

Catherine Albanese



© Francis G. Mayer/Corbis

Le tableau du XIX^e siècle intitulé *Traité de Penn avec les Indiens* dépeint le fondateur de la colonie de Pennsylvanie, le quaker William Penn, établissant des relations amicales avec des tribus indiennes, en 1682. Il est l'œuvre d'Edward Hicks, né dans une famille épiscopaliennne mais qui s'est converti à la foi des quakers.

La période coloniale de l'histoire des États-Unis a été marquée par le pluralisme religieux dans la mesure où les populations amérindiennes, les esclaves africains et les colons européens pratiquaient chacun leurs formes particulières de religion. Dans l'article qui suit, l'auteur retrace les racines et l'établissement de la tolérance religieuse à l'époque coloniale.

*Catherine Albanese est l'auteur de l'ouvrage *A Republic of Mind and Spirit: A Cultural History of American Metaphysical Religion*. Elle est titulaire de la chaire J.-F. Rowny d'étude comparative des religions et chef du département des études religieuses de l'université de Californie à Santa-Barbara.*

Trois mythes dominent l'idée que l'on se fait couramment de l'histoire religieuse des États-Unis :

- Mythe n° 1 : L'histoire religieuse est celle des seuls Européens.
- Mythe n° 2 : Le christianisme protestant des immigrants et des colons européens était monolithique pendant les premières dizaines d'années suivant la fondation de la nation.
- Mythe n° 3 : Le pluralisme religieux est un phénomène récent, datant du XX^e siècle.

Cette conception de l'histoire religieuse des États-



Photo d'un tableau de Douglas Volk/Bibliothèque du Congrès

L'abbé Hennepin, prêtre franciscain, est dépeint dans ce tableau avec les Indiens qui étaient ses guides et ses compagnons tandis qu'il explorait les territoires de la région supérieure du Midwest vers la fin du XVII^e siècle. Des prêtres franciscains avaient commencé à construire des missions parmi les tribus indigènes cent ans plus tôt.

Unis comporte plusieurs lacunes. En premier lieu, elle fait l'impasse sur les populations indigènes – les Indiens d'Amérique – dont l'arrivée sur le continent a précédé de plusieurs siècles celle des Européens. En second lieu, elle fait l'impasse sur les Africains qui constituaient une forte minorité parmi la population coloniale. En troisième lieu, quand on considère l'aspect européen de la question, il y a lieu de noter que, si les premiers Européens étaient essentiellement protestants, les colons comprenaient aussi des catholiques et des juifs. En quatrième et dernier lieu, même parmi les protestants, le pluralisme était de rigueur dans les premiers temps de l'Amérique et il formait une caractéristique importante du paysage religieux. Les chicaneries confessionnelles dont la Grande-Bretagne était le théâtre juste avant la colonisation garantirent une perspective pluraliste, et l'immigration confessionnelle, en particulier issue d'Allemagne, eut le même effet. Dans le même temps, les autres colons des autres pays d'Europe du Nord apportaient eux aussi leurs préférences religieuses particulières.

Cette brève description de la diversité religieuse dans les premiers temps de l'Amérique, aussi brève soit-elle, nous amène à nous interroger sur la création du mythe d'une identité protestante monolithique. Les premiers historiens du phénomène religieux américain étaient eux-mêmes issus des principales confessions protestantes. Leur perspective n'était pas celle d'historiens : c'était celle

de membres du clergé. L'étude de l'histoire religieuse de l'Amérique ne s'est professionnalisée que progressivement et, comme les protestants étaient clairement majoritaires jusqu'à une date très récente, on ne s'étonnera pas que la diversité présente dans les premiers temps ait été négligée.

LES TRADITIONS DES POPULATIONS INDIGÈNES ET DES AFRO-AMÉRICAINS

Pendant des siècles, dans des nations distinctes, les populations indigènes avaient développé leur propre culture américaine. Chaque nation indienne avait son système de croyances, son code de conduite et ses pratiques rituelles qui lui étaient propres et qui demeurent uniques à ce jour. (Ces détails et la plupart de

ceux qui suivent sont tirés de l'ouvrage de Catherine Albanese, *America : Religions and Religion*, 4th ed., [Belmont, Calif. : Wadsworth Publishing, 2007].) Forte de 550 sociétés et langues distinctes dans l'Amérique du XVII^e siècle, la culture amérindienne se caractérisait par une diversité qui dépasse l'entendement de la plupart d'entre nous. Mais l'examen des points communs entre ces groupes révèle que, pour les Amérindiens, le monde sacré s'insérait résolument dans un continuum ; ce sentiment s'exprimait à travers leurs croyances, leurs cérémonies et leur mode de vie qui reflétaient leur parenté avec la nature. Le monde matériel dans lequel ils baignaient était pour eux sacré, et non quelque chose de distinct du royaume supernaturel, comme c'était le cas pour les Européens. De même, ils discernaient une réalité sacrée dans les états oniriques intérieurs, et partout leur vie intérieure et la réalité extérieure leur paraissaient fluides et capables de transformation. Les animaux sacrés pouvaient devenir des êtres humains, et vice-versa. Dans ce contexte, on pourrait dire que l'éthique indienne consiste à vivre en pleine harmonie avec le monde naturel. En outre, les Indiens se sentaient à l'aise dans les situations que l'on décrirait plus tard par le terme de « pluralisme religieux ». Dans les populations autochtones, les différences religieuses étaient remarquées, honorées et acceptées. Chaque tribu invoquait ses esprits, pratiquait ses cérémonies et observait ses rituels.

En ce qui concerne les Africains, pour leur part, l'esclavage n'éclipsa pas la religion. La plupart d'entre eux venaient d'Afrique de l'Ouest et de la région Congo-Angola, et beaucoup étaient des Mandike, des Yorubas, des Ibos, des Bakongos, des Ewés et des Fons. L'islam était la religion de choix pour certains, tandis que d'autres étaient des adeptes de diverses religions africaines traditionnelles et distinctives. Ici encore, comme dans le cas des Amérindiens, certains thèmes prévalaient parmi ces diverses formes indigènes. La communauté jouait un rôle clé, et le monde sacré n'était jamais loin, peuplé d'esprits et de dieux qui incluaient des ancêtres vénérés. Cette communauté sacrée était présidée par un Dieu suprême, dont les individus s'approprièrent le pouvoir par le biais de dieux intermédiaires. La divination, les sacrifices d'animaux, la musique et la danse – rythmée par les accents du tambour –, tous ces éléments fonctionnaient de manière à créer et à exprimer un sens spirituel. En Amérique, ces idées et pratiques religieuses prirent une tournure nouvelle dans les communautés d'esclaves, où les Noirs adaptèrent le christianisme protestant et y intégrèrent des thèmes liés à la servitude forcée. Dès lors, le christianisme noir ne fut jamais le même que sa version européenne blanche. Parallèlement, des traditions de magie et de guérison virent le jour et se développèrent, se mêlant aux croyances et aux pratiques amérindiennes et attirant parfois des Blancs désireux d'apprendre l'art de la guérison ou de recevoir une aide matérielle.

LES TRADITIONS DES PREMIERS EUROPÉENS

Ce sont les Espagnols qui furent les premiers Européens à débarquer en Amérique, avec Juan Ponce de Leon qui arriva en 1513 dans la péninsule qu'on appelle aujourd'hui la Floride. Huit ans plus tard, des prêtres catholiques vinrent convertir les Indiens et, en 1564, les Espagnols fondèrent la ville de Saint-Augustine. Des centaines de kilomètres plus loin, dans les régions occidentales du nouveau continent, le même type de démarches religieuses étaient en cours. Avant la fin du XVI^e siècle, des missionnaires franciscains étaient dans la région qui correspond aujourd'hui au Nouveau-Mexique, et des Jésuites avaient créé une mission dans l'Arizona au début du XVIII^e siècle. Parmi les Anglais, les catholiques étaient venus non pour convertir les Indiens, mais pour s'installer. De fait, c'est à un catholique que fut donnée la charte qui est à l'origine de la fondation du Maryland. Le roi d'Angleterre, Charles Ier, l'octroya à George Calvert, le premier Lord de Baltimore. Son fils, Leonard, arriva au

Maryland en 1634 en qualité de gouverneur, le premier de la colonie. Cette dernière ne resta pas longtemps entre les mains des catholiques, mais le simple fait qu'elle ait existé témoigne du pouvoir des minorités religieuses à l'époque coloniale. Dans le même temps, la colonie quaker de Pennsylvanie accueillait des catholiques, tandis que la colonie de New York, pendant au moins une partie de son histoire, les toléra. Elle eut même un catholique pour gouverneur, un dénommé Thomas Dongan, en poste de 1682 à 1689.

En outre, la colonie de New York fut la première à accueillir des juifs. Ceux-ci s'étaient d'abord installés dans la région en 1654 quand la colonie s'appelait encore la Nouvelle-Amsterdam. (Elle passa des mains des Hollandais à celles des Anglais en 1664.) Ces juifs – issus d'une communauté de réfugiés espagnols et portugais qui s'était formée après l'expulsion des juifs d'Espagne et du Portugal à la fin du XV^e siècle – s'étaient d'abord installés en Hollande, pays aux coutumes plus libérales. Par la suite, ils avaient planté leurs pénates dans l'Est du Brésil, sur le site d'une entreprise coloniale hollandaise, jusqu'au jour où celle-ci tomba entre les mains du Portugal. Les juifs fuirent alors vers le Nord et arrivèrent à la Nouvelle-Amsterdam. Là, ils formèrent une toute petite communauté de sephardim, composée principalement de commerçants sans rabbin. Sous l'effet des mariages avec des non-juifs de la région, cette communauté finit par se fondre dans le reste de la population. Ceci ne l'empêcha toutefois pas d'établir la première synagogue d'Amérique du Nord, en 1692. D'autres sephardim s'installèrent dans le Rhode-Island, tandis que d'autres – avec les juifs d'Europe du Nord qui commençaient à arriver – optèrent pour les villes qui bordaient la côte Est, où ils avaient établi de petites communautés et des congrégations religieuses jusqu'à Charleston, en Caroline du Sud.

Au sein de ce monde où régnait la diversité religieuse, les protestants détenaient collectivement une position majoritaire. Deux pandémies survenues au début du XVII^e siècle décimèrent les populations indiennes du continent nord-américain – qui succombèrent plus aux microbes qu'aux canons des Européens. Les autres groupes – Africains, catholiques et juifs – faisaient toujours clairement partie de la minorité, même si les populations africaines atteignaient une taille respectable par endroits. Mais mettre tous les colons protestants dans le même sac, c'est ignorer les différences religieuses qui caractérisaient en fait ces immigrants européens. Beaucoup d'entre eux manifestaient un christianisme protestant culturel, mais ils adoptaient une série de croyances et de comportements métaphysiques semblables à ceux des Indiens et des Noirs

– ayant recours à la pratique de la magie typique des charlatans, à l’astrologie et à des formes poussées d’ésotérisme (cf. Jon Butler, «Awash in a Sea of Faith: Christianizing the American People» [Cambridge: Harvard University Press, 1990], et Catherine L. Albanese, «A Republic of Mind and Spirit: A Cultural History of American Metaphysical Religion» [New Haven: Yale University Press, 2007]).

Par ailleurs, les colons des deux premières colonies qui joueront plus tard un rôle clé dans les événements politiques de leur temps étaient issus de groupes religieux différents. Les Virginiens, qui fondèrent leur première colonie permanente à Jamestown en 1607, étaient officiellement membres de l’Église d’Angleterre. Leur anglicanisme était si strict que, en 1610 et pendant encore près de dix ans, la loi de la Virginie imposait l’assiduité aux services religieux du dimanche sous peine de mort à la troisième infraction. (Il n’existe aucune preuve de l’exécution de quiconque pour cette raison.) En Nouvelle-Angleterre, en revanche, les colons à Plymouth (1620) et dans la Baie du Massachusetts (1630), qui feront plus tard cause commune, étaient des puritains, membres de deux groupes de réformistes qui rejetaient les pratiques de l’Église d’Angleterre. À Plymouth, les pèlerins séparatistes – qui s’étaient d’abord installés en Hollande – se considéraient totalement en dehors de l’Église anglicane. Dans la colonie de la Baie du Massachusetts, plus grande, les non-séparatistes s’efforçaient de changer l’Église d’Angleterre de l’intérieur. Ces deux groupes insistent sur le rôle de la conversion à un christianisme pur et dur, fondé sur une expérience religieuse personnelle. Ils étaient lourdement influencés par la théologie calviniste et son message qui mettait l’accent sur la souveraineté de Dieu, l’état de péché de l’humanité et l’aspect arbitraire de l’assignation divine à la gloire céleste ou à l’enfer éternel. Ils admiraient l’église qui était née de l’anabaptisme, le mouvement de réforme radicale qui toucha l’Europe au XVI^e siècle. Ils insistent sur le rôle de cette église congrégationnelle dans laquelle ils voyaient le gardien



Ce vitrail orne une église baptiste de Savannah, la « First African Baptist Church », qui a été construite en 1859 par des Noirs affranchis et par des esclaves. Cette église est issue d’une congrégation organisée en 1788, laquelle compte parmi les congrégations afro-américaines les plus anciennes des États-Unis.

Avec l’aimable autorisation de Savannahvisit.com

d’un accord entre l’homme et le Tout-Puissant.

En revanche, même les réformateurs puritains de la Baie du Massachusetts n’étaient pas assez purs pour certains des nouveaux colons protestants. Par exemple, le Rhode-Island accueillit des croyants baptistes après la fondation de cette colonie par Roger Williams, en 1636. Williams avait été exilé de la Baie du Massachusetts quand il lui était devenu apparent que ses compatriotes puritains laissaient à désirer. D’autres dissidents religieux le suivirent dans le Rhode-Island, dont Anne Hutchinson, qui n’avait pas l’habitude de mâcher ses mots et qui affirmait être personnellement guidée par le Saint-Esprit. Plus au Sud, dès les premiers temps de la fondation de la colonie de la Nouvelle-Amsterdam, les protestants de New York incluaient des colons hollandais réformés. En outre, d’autres groupes protestants européens – des calvinistes français, des luthériens allemands, des congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre, des quakers et des baptistes – s’y étaient installés, alors même que cette colonie se désignait officiellement comme anglicane (cf. Richard W. Pointer, « Protestant Pluralism and the New York Experience: A Study of Eighteenth-Century Religious Diversity » [Bloomington: Indiana University Press, 1988]).

Au fil du temps, les New-Yorkais finirent par voir

dans leur diversité une caractéristique positive, parce qu'ils en comprenaient les avantages tant religieux que politiques.

Dans le New Jersey, des immigrants hollandais et d'autres pays d'Europe du Nord se joignirent à ceux de la Nouvelle-Angleterre et aux colons anglais quakers. Et en Pennsylvanie, en particulier, les quakers trouvèrent un havre et un lieu où ils purent exercer leur domination, pendant un temps du moins. L'établissement de la Pennsylvanie en tant que colonie quaker, en 1681, par William Penn se traduisit par l'implantation d'une idéologie fondée sur la tolérance. Ce fils d'amiral converti au quakerisme devint propriétaire de la colonie quand il reçut une vaste portion de territoire au titre du règlement d'une vieille dette que le duc d'York avait contractée envers son père. Sur la base de leurs croyances mystiques dans la présence de la « lumière divine » dans tout individu, les quakers offraient un refuge social et politique à tous. En Pennsylvanie, on pouvait pratiquer librement le culte de son choix, et les droits de conscience étaient respectés. La considération dont William Penn faisait preuve envers les Indiens dans les traités qu'il conclut avec eux et son refus de livrer la guerre étaient également frappants.

Des missionnaires anglais quakers et baptistes firent des convertis dans diverses parties du sud américain, et le pluralisme religieux devint une caractéristique normale du paysage religieux. Les presbytériens occupaient eux aussi une place importante, et il en allait de même pour une série de petits groupes de dissidents. Par ailleurs, les adeptes de diverses confessions allemandes se répandirent en Pennsylvanie et ailleurs – dont des mennonites, des dunkers et des piétistes moraviens. Là où s'implantèrent des colons allemands et scandinaves, une forte présence luthérienne prit racine et on nota aussi une représentation calviniste (église réformée) parmi les Allemands. Étaient également présents des groupes qu'on qualifierait aujourd'hui de marginaux, tels que la communauté « Woman in the Wilderness », non loin de Philadelphie – une confrérie ésotérique qui pratiquait une forme particulière de religion ancrée dans la nature et combinant des éléments païens, chrétiens et juifs.

L'INFLUENCE DU REVIVALISME

Avec pour toile de fond cette palette d'identités religieuses et d'idéologies rivales dans une population souvent missionnaire dans l'âme, le revivalisme – caractérisé par des épisodes d'intense évangélisation – était devenu monnaie courante au XVIII^e siècle. Lors de ces

rassemblements, on suscitait l'émotion et secouait les convictions pour amener les simples gens à se rallier à un nouveau groupe religieux ou à renouveler leurs vœux envers un ancien. À cet égard, les historiens attirent l'attention sur la période allant de la fin des années 1730 jusqu'à celle des années 1740, voire 1750 (cf. William G. McLoughlin, *Revivals, Awakenings, and Reform: An Essay on Religion and Social Change in America, 1607-1977* [Chicago: University of Chicago Press, 1978]). Surnommée le « Great Awakening » (Grand réveil) ou encore le « First Great Awakening », cette ère fut dominée par deux prédicateurs. Le premier fut le prédicateur itinérant anglais George Whitefield, disciple de John Wesley (fondateur du méthodisme) aux penchants calvinistes, qui alla prêcher dans les colonies du Nord pour mobiliser des fonds en faveur d'un orphelinat dans la colonie sudiste de Géorgie. Le deuxième était le puritain Jonathan Edwards, considéré par d'aucuns comme le plus grand théologien de l'Amérique, et qui de sa chaire à Northampton dans le Massachusetts remettait à la page un strict message calviniste de perdition et de condamnation à l'adresse de quiconque ne serait pas touché par le salut. Mais les prédicateurs revivalistes n'étaient pas les seuls. Par exemple, dans les colonies à la frontière du Nord et du Sud (les « Middle Colonies », en particulier la Pennsylvanie et le New-Jersey), les presbytériens offraient eux aussi leur propre forme de « réveil ».

Le langage du revivalisme, selon toute apparence, devint le langage religieux des États-Unis. De fait, les historiens mettent en relief le rôle du revivalisme dans la création et l'encouragement de la dissension religieuse, même s'ils notent celui qu'il joua dans le rassemblement des colons auxquels il fournit un terrain d'entente. À cet égard, une thèse prédominante qui explique les fondements idéologiques de la révolution américaine vers la fin du XVIII^e siècle souligne le rôle du « Grand réveil » dans la création de l'identité commune qui serait nécessaire à la mise en branle du mouvement révolutionnaire (cf. Alan Heimert, *Religion and the American Mind: From the Great Awakening to the Revolution* [Cambridge: Harvard University Press, 1966]). Quelle que soit notre attitude face à cet argument, il est clair que, vers la fin du XVIII^e siècle, la diversité religieuse américaine était manifeste et elle demeure une caractéristique de taille dans le paysage social du pays. ■

Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques du gouvernement des États-Unis.

La démographie de la religion

Brian Grim et David Masci



© AP Images/Janet Hostetter

Assemblée de la Christ Presbyterian Church d'Edina (Minnesota).

Des dizaines de groupes religieux différents coexistent aux États-Unis et tous jouissent du droit de pratiquer leur culte sous la protection de la Constitution.

Brian Grim, maître de recherches en matière de religion et d'affaires mondiales, et David Masci, maître de recherches en religion et en droit, travaillent tous deux pour le Pew Forum on Religion and Public Life. Le Forum est un projet du Pew Research Center, organisation non partisane dont le siège est à Washington : elle fournit des informations sur les questions, les attitudes et les tendances qui influencent la vie aux États-Unis et dans le reste du monde.

Les États-Unis sont un des pays où l'on trouve la plus grande diversité de religions au monde. De fait, avec des fidèles appartenant à toutes les grandes religions du monde, ils sont vraiment un pays de minorités religieuses. Le protestantisme est la branche dominante du christianisme aux États-Unis, mais il est aussi divisé en des dizaines de dénominations différentes, chacune ayant son histoire, ses croyances et ses pratiques. De plus, la domination protestante a quelque peu décliné ces dernières années et, selon une enquête récente du Pew Forum on Religion and Public Life, les États-Unis

seraient en passe de devenir un pays à minorité protestante pour la première fois de leur histoire. En effet, à peine 51 % des Américains se disent membres d'une dénomination protestante, alors qu'ils étaient plus de 60 % dans les années 1970 et 1980.

Les catholiques représentent environ un quart de la population adulte aux États-Unis et les autres confessions chrétiennes quelque 3,3 %. Dans l'ensemble, près de 8 adultes sur 10 disent appartenir à une forme ou une autre du christianisme. Les autres religions du monde – y compris le judaïsme, l'islam, l'hindouisme et le bouddhisme – représentent environ 5 % de la population adulte et près d'un adulte sur six dit ne pas être affilié à une religion – une proportion qui a augmenté au cours des dernières décennies.

La diversité religieuse aux États-Unis s'explique par de nombreux facteurs, dont l'immigration. Elle est aussi de reflet de la protection que la Constitution accorde à la liberté de religion. Non seulement les immigrants arrivent avec leurs croyances et pratiques religieuses, mais aussi de nombreux Américains changent de religion au moins une fois dans leur vie. De fait, selon l'enquête menée au milieu de 2007, plus d'un quart des Américains ont

abandonné la religion dans laquelle ils avaient été élevés pour en choisir une autre – ou aucune – et encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des protestants qui passent d'un type de protestantisme à un autre.

LES DROITS RELIGIEUX AUX ÉTATS-UNIS

La Constitution américaine protège généralement les minorités et les pratiques religieuses. Ces garanties sont énoncées dans ce que l'on nomme les clauses de liberté d'exercice et d'établissement inscrites dans le Premier Amendement. Cet amendement, qui garantit aussi la liberté de d'expression et de réunion, a été promulgué en 1791 avec les neuf autres qui constituent la Déclaration des droits.

Les auteurs de cet Amendement, et notamment James Madison (l'un des principaux architectes de la Constitution et le quatrième président des États-Unis), étaient particulièrement conscients du fait que les différences religieuses en Europe avaient entraîné des siècles de conflits armés. Ils étaient également opposés aux politiques de certains États américains de l'époque qui imposaient des restrictions contre certaines dénominations et favorisaient les églises sanctionnées ou établies par l'État. Madison était notamment persuadé que l'imposition de limites à la liberté de culte ainsi que les efforts entrepris par certains gouvernements pour créer l'uniformité religieuse violaient les droits fondamentaux de l'individu. Il pensait aussi que la croyance religieuse fleurissait mieux dans un environnement où le gouvernement protégeait la liberté de religion des individus sans soutenir les institutions religieuses. Ces deux objectifs constituent la base des principes du Premier Amendement relatifs à la religion.

Mais même à l'époque de Madison, de profonds désaccords existaient quant au sens exact des clauses sur la religion qui disent que «le Congrès ne fera aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice». De ce fait, c'est aux tribunaux qu'il a souvent incombé de déterminer le sens exact des clauses d'établissement et de libre exercice.

Si tout le monde convient que le Premier Amendement interdit la création d'une église soutenue par l'État, l'accord s'arrête là. Certains disent, par exemple, que la clause d'établissement interdit au gouvernement de participer à toute manifestation religieuse. Ils pensent, comme l'a écrit le père fondateur Thomas Jefferson, qu'il doit y avoir «un mur de séparation» entre l'église et l'État. D'autres sont d'avis que l'État peut appuyer des activités et des institutions religieuses tant qu'il ne donne pas la préférence à un culte

Principales traditions religieuses aux États-Unis

(tous adultes confondus)
(en %)

Christianisme	78,4
Protestants	51,3
Églises évangéliques	26,3
Églises traditionnelles	18,1
Églises tradit. noires	6,9
Catholiques	23,9
Mormons	1,7
Témoins de Jéhovah	0,7
Orthodoxes	0,7
Autres	0,3
Autres religions	4,7
Juifs	1,7
Bouddhistes	0,7
Musulmans*	0,6
Hindous	0,4
Autres religions monde	<0,3
Autres	1,2
Non affiliés	16,1
Sans réponse	0,8
	100

* Tiré de «Muslim Americans: Middle Class and Mostly Mainstream», Pew Research Center.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux chiffres donnés

Source : Pew Forum on Religion and Public Life: U.S. Religious Landscape

aux dépens des autres. Lorsque le système judiciaire a été saisi de désaccords sur les pratiques religieuses, les tribunaux ont en général choisi la voie médiane entre ces deux points de vue. Ils ont par exemple décidé que le gouvernement pouvait reconnaître la religion au sens large – par exemple sur la monnaie et dans les prestations de serments – mais ils ont invalidé les lois qui semblaient promouvoir la religion – par exemple l'étude de la Bible dans les écoles publiques.

La clause de libre exercice a aussi fait l'objet de bien des discussions et de controverses. Si les tribunaux ont

invariablement décidé que cette clause protégeait toutes les confessions religieuses, ils ont traité les pratiques et activités religieuses différemment. D'une manière générale, ils ont considéré que le Premier Amendement ne donnait pas aux individus le droit d'enfreindre la loi. Mais certains tribunaux ont accordé des exemptions spéciales à des groupes religieux, y compris à des cultes minoritaires. Par exemple, en 1943, la Cour suprême des États-Unis a confirmé le droit des Témoins de Jéhovah de refuser de participer à des cérémonies obligatoires de salut du drapeau pour cause de croyance religieuse.

LE PAYSAGE RELIGIEUX AMÉRICAIN

Dans ce contexte juridique, une grande diversité d'expressions religieuses a pu fleurir aux États-Unis. Il n'existe aucune statistique officielle du nombre des groupes religieux existants dans le pays parce que le U.S. Census Bureau (Bureau du recensement) ne pose plus de questions aux citoyens sur leur croyance ou leur appartenance à un groupe religieux depuis la fin des années 50. Une bonne source d'informations est l'U.S. Religious Landscape Survey (Enquête sur le paysage religieux américain) du Pew Forum : fondée sur des interviews de 35 000 personnes, elle donne des détails sur la diversité des affiliations religieuses aux États-Unis au début du XXI^e siècle.

Principaux groupes religieux – L'enquête montre que près de 8 adultes sur 10 appartiennent à une église ou dénomination chrétienne. Les membres des églises protestantes ne constituent plus qu'une faible majorité de la population adulte (51,3 %). Mais, aux États-Unis, le protestantisme n'est pas homogène : de fait il se divise



Fidèles dans l'Église de la Pentecôte dans le Bronx (New York) ; l'immigration récente a entraîné l'établissement d'un grand nombre d'églises évangéliques.

entre trois groupes distincts – les églises protestantes évangéliques (26,3 % de l'ensemble de la population adulte et près de la moitié des protestants ; les églises d'obédience protestante traditionnelle (18,1 % de la population et plus d'un tiers de tous les protestants) et les églises traditionnellement afro-américaines (6,9 % de la population et moins d'un septième des protestants). Le protestantisme comprend également de nombreuses dénominations (baptistes, méthodistes, pentecôtiste, etc.) qui s'intègrent dans une ou plusieurs traditions mentionnées ci-dessus.

Les catholiques représentent près d'un quart (23,9 %) de l'ensemble de la population adulte et en gros 3 Américains sur 10. Parmi les adultes nés aux États-Unis, les protestants surpassent de loin les catholiques (55 % contre 21 %), mais parmi les adultes nés à l'étranger, les catholiques l'emportent par une marge de près de 2 contre 1 (45 % de catholiques contre 24 % de protestants).

Les minorités religieuses – D'après l'enquête sur les musulmans aux États-Unis menée en arabe, en urdu, en farsi et en anglais par le Pew Research Center en 2007, les musulmans représentent 0,7 % de la population adulte. Près de deux tiers d'entre eux sont des immigrants. L'enquête montre aussi qu'ils ont des attitudes et des valeurs traditionnelles. La grande majorité d'entre eux est persuadée que cela rapporte de travailler dur, croyance qui se manifeste dans le fait que leurs revenus et leur niveau d'éducation sont semblables en général à ceux de l'ensemble de la population. Les musulmans sont aussi le groupe le plus divers au plan de la race : plus d'un sur trois est blanc, un sur quatre est noir, un sur cinq est asiatique et près d'un sur cinq aussi est d'une autre race.

Selon le Religious Landscape Survey de Pew, les hindous représentent près de 0,4 % de la population adulte américaine. Plus de 8 sur 10 sont nés à l'étranger, presque exclusivement en Asie du Centre et du Sud. Près de la moitié des Hindous vivant aux États-Unis ont reçu un diplôme de troisième cycle contre seulement 1 personne sur 10 de la population adulte. Les hindous sont aussi plus susceptibles que les autres groupes d'avoir des revenus élevés, plus de 4 sur 10 d'entre eux gagnant plus de 100 000 dollars par an.

Les Bouddhistes représentent 0,7 % de la population adulte. À la différence de l'islam et de l'hindouisme, le bouddhisme aux États-Unis comprend avant tout des fidèles nés aux États-Unis, blancs et convertis. Seulement un bouddhiste américain sur trois se dit de race asiatique et près de trois sur quatre disent qu'ils sont des convertis. Un quart des bouddhistes a reçu une éducation supérieure, soit un pourcentage beaucoup plus élevé que



© AP Images/The Fort Wayne Journal Gazette, Chathie Rowand

À Fort Wayne (Indiana) les membres du Temple bouddhique Mon se rassemblent pour une bénédiction durant la célébration de la vie du moine Luang Phot Uttama, mort en 2006. Les Mons le considéraient comme leur Dalaï-lama.

le reste de la population adulte.

L'enquête montre que la plupart des juifs américains appartiennent à l'un des trois grands groupes : les réformés (43 %), les conservateurs (31 %) et les orthodoxes (10 %). Plus de 8 juifs sur 10 ont été élevés dans la religion juive et quelque 7 sur 10 d'entre eux sont mariés avec une personne qui partage leur foi. Plus d'un tiers d'entre eux ont reçu une éducation supérieure et, comme les hindous, leurs niveaux de revenus sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la population.

Un grand nombre d'Américains appartient à la troisième grande branche du christianisme : ce sont les orthodoxes qui représentent maintenant 0,6 % de la population adulte. De plus, les chrétiens américains comptent un nombre important de mormons et de témoins de Jéhovah. Les mormons représentent 1,7 % de la population adulte et environ 6 sur 10 d'entre eux ont suivi des cours à l'université, contre la moitié de l'ensemble de la population. Les mormons ont des niveaux de revenu quelque peu plus élevés que la moyenne de la population, la majorité (58 %) d'entre eux gagnant plus de 50 000 dollars par an. Les témoins de Jéhovah représentent 0,7 % de la population adulte ; plus des deux tiers sont des convertis ou n'appartenaient à aucune religion dans leur enfance.

L'enquête indique que 16,1 % de la population adulte affirment n'appartenir à aucune religion précise, ce qui fait de cette catégorie la quatrième tradition « religieuse » aux États-Unis. Mais l'enquête montre aussi que cette population est très hétérogène et qu'il ne serait pas exact de décrire ce groupe comme non religieux ou séculier. Bien que ne se réclamant d'aucun groupe précis, nombre de personnes disent que la religion est

relativement, voire très importante dans leur vie.

Seulement 1,6 % de la population adulte se dit athée, les hommes étant deux fois plus susceptibles que les femmes de le faire. Les jeunes adultes (de moins de 30 ans) sont plus à même d'être athée que les adultes plus âgés.

Distribution géographique des groupes religieux

– L'enquête montre que chaque région présente un modèle distinct d'affiliations religieuses. Le Midwest, le centre du pays, ressemble le plus au modèle national : environ un quart (26 %) des habitants sont membres d'églises protestantes évangéliques, un sur 5 (22 %) est membre d'une église protestante traditionnelle, près d'un quart (24 %) sont catholiques et 16 % n'appartiennent à aucune église précise. Ces proportions sont presque identiques à celles de l'ensemble de la population.

On trouve plus de catholiques dans le Nord-Est (37 %) que dans les autres régions et c'est là aussi que l'on trouve le plus faible pourcentage (13 %) de personnes affiliées aux églises protestantes évangéliques. La région compte également plus de juifs (4 %) que les autres. Par contraste, une bonne moitié des membres des églises évangéliques vit dans le Sud, contre seulement 10 % dans le Nord-Est et 17 % dans l'Ouest. La grande majorité (76 %) des mormons vit dans l'Ouest, et c'est dans l'Utah que l'on trouve leur plus forte concentration. L'Ouest est également la région où l'on trouve le plus grand nombre de personnes n'appartenant pas à une religion spécifique (21 %), et le plus grand nombre d'athées et d'agnostiques.

LES RELIGIONS AUX ÉTATS-UNIS : DIVERSES ET NON DOGMATIQUES

Conséquence peut-être de la diversité religieuse du pays, les Américains, pour la plupart, pensent que de nombreuses religions, et pas seulement la leur, peuvent mener à la vie éternelle. En fait, l'enquête a révélé que la plupart d'entre eux abordaient les principes de leur religion de façon non dogmatique. Par exemple, plus des deux tiers des adultes affiliés à une tradition religieuse conviennent qu'il existe plus d'une manière d'interpréter les enseignements de leur foi. Ce manque de dogmatisme en matière de religion associé aux protections accordées à tous les groupes religieux signifie que les minorités religieuses vont continuer de trouver un accueil chaleureux aux États-Unis. ■

Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques des États-Unis.

La liberté de culte et l'appareil judiciaire

Andrew Spiropoulos



Joe Reagle/Getty Images

Le bâtiment de la Cour suprême des États-Unis à Washington, a été le témoin de nombreux débats sur la protection constitutionnelle de la religion et sur l'interprétation des lois contemporaines en la matière. Ces cas sont souvent si difficiles que la foule s'assemble devant le bâtiment de la Cour pour exprimer ses vues par des pancartes, des chansons et des slogans.

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion... »

Lorsque les Américains estiment qu'une loi enfreint l'article de la Constitution des États-Unis énoncé ci-dessus, ils se tournent vers les tribunaux. La Constitution fait en effet de ces derniers les gardiens des principes constitutionnels. Les Américains n'hésitent pas à attaquer les lois qui cherchent à établir une religion en dépit de cette disposition, ou qui mettent des obstacles au libre exercice des pratiques religieuses. Les tribunaux sont donc parfois amenés à décider si les lois en vigueur sont compatibles avec ce principe fondamental de liberté religieuse.

Andrew Spiropoulos est professeur de droit et directeur du Center for the Study of State Constitutional Law and Government (Centre d'études du droit constitutionnel des États fédérés et des institutions publiques) à la faculté de droit de

l'Université d'Oklahoma City. EJournal USA lui a demandé d'imaginer quelques situations juridiques théoriques mettant en cause le principe constitutionnel de liberté de culte et de non établissement d'une religion. Les personnes et les lieux dont il est fait état ci-dessous sont entièrement fictifs. Dans chacun des cas envisagés, M. Spiropoulos imagine des faits et présente les arguments juridiques du demandeur et de l'État. Il conclut en traçant les grandes lignes des décisions que l'appareil judiciaire pourrait prononcer dans de telles circonstances. Ces « décisions » restent naturellement hypothétiques. Les interprétations proposées par M. Spiropoulos reposent toutefois sur des décisions judiciaires réelles. Pris dans leur ensemble, ces scénarios tracent les lignes de démarcation imprécises, mais bien réelles, qui séparent la sphère autorisée de la sphère interdite en matière d'intervention de l'État dans le domaine de la foi.

Scénario 1

Énoncé des faits: William Davis pratique une religion amérindienne. L'un des sacrements les plus importants de sa foi requiert l'utilisation d'un stupéfiant. Or la possession de ce narcotique constitue un crime grave dans l'État de West Mountain, où il réside. L'employeur de M. Davis décide de le licencier après avoir découvert qu'il utilise cette drogue dans le cadre de l'exercice de sa foi. De plus, M. Davis ayant été licencié en raison d'une activité illégale, l'État de West Mountain refuse de lui accorder les indemnités de chômage dont bénéficient habituellement les personnes qui ont perdu leur emploi. Il décide donc d'attaquer l'État de West Mountain en justice, afin d'exiger les indemnités auxquelles il estime avoir droit. Il considère en effet que la Constitution des États-Unis ne permet pas à West Mountain d'interdire l'utilisation de la drogue concernée à des fins de culte religieux.

Argument du demandeur: M. Davis considère qu'en refusant de lui accorder des indemnités de chômage, l'État a porté atteinte de manière illégale à la liberté de culte que lui garantit le Premier Amendement à la Constitution des États-Unis. Il fait valoir que la loi invoquée par l'État pour rejeter sa demande d'indemnités, c'est-à-dire le texte criminalisant la possession du stupéfiant concerné, est contraire à la Constitution en ce qu'il rend difficile, voire impossible, la pratique de sa religion. La loi obligerait M. Davis soit à enfreindre les commandements de sa foi, soit à commettre une infraction passible d'une peine d'emprisonnement. La Constitution, poursuit M. Davis, ne permet à l'État de restreindre des pratiques religieuses que dans les cas suivants: (1) lorsque la position de l'État se justifie pour une raison particulièrement importante et (2) lorsque seule la loi contestée est de nature à permettre à l'État d'atteindre son objectif. Dans l'affaire concernée, soutient M. Davis, l'État n'a aucune raison sérieuse pour lui interdire d'utiliser, dans le cadre de la pratique de sa religion, le narcotique incriminé. Il ne cause de tort ni à lui-même, ni à des tiers: cet usage de stupéfiant ne peut se comparer à celui d'un toxicomane à la recherche d'un plaisir purement physique. En outre, M. Davis n'a pas l'intention de vendre cette drogue à qui que ce soit. Autrement dit, l'État ne peut pas démontrer pourquoi il devrait être soumis à cette loi. La Constitution fait donc obstacle à toute sanction pénale à son encontre, puisqu'il n'existe aucune raison impérative qui justifierait de restreindre sa liberté de culte.

Argument de l'État: L'État fait valoir qu'il ne retire pas à M. Davis le droit d'exercer librement sa religion. La loi interdisant la possession de ce narcotique ne s'applique

pas uniquement aux croyants: elle s'applique à tous. L'État considère que la Constitution lui permet d'exiger que Davis obéisse à cette loi, dès lors que la même exigence s'impose à tous, croyants comme non-croyants. L'État fait également valoir qu'il n'a pas besoin de prouver que la loi se justifie pour une raison particulièrement importante, ni qu'elle constituerait le seul moyen d'atteindre l'objectif recherché. L'État n'aurait qu'à démontrer que la loi se justifie pour une raison légitime, résumée comme suit: il sera plus facile pour l'État de faire respecter des lois interdisant l'usage des stupéfiants s'il n'a pas à se préoccuper d'exceptions susceptibles de s'appliquer à des personnes qui, telles que M. Davis, estiment avoir une bonne raison pour commettre une infraction à la loi.

Décision attendue: Les tribunaux se prononceraient vraisemblablement en faveur de l'État dans le cas ci-dessus. Ils considéreront en toute vraisemblance que la Constitution ne permet pas à un croyant de désobéir à la loi, même si celle-ci rend difficile, voire impossible, l'exercice de sa foi. Dès lors que la loi s'applique à tous, croyants ou non-croyants, et qu'elle est appliquée de manière équitable à l'égard de tous ceux qui commettent une infraction, l'État est fondé à l'appliquer, y compris dans la sphère religieuse, sous réserve de démontrer que la loi concernée se justifie pour une raison légitime. En d'autres termes, l'État n'a pas à dispenser les croyants de l'obligation de respecter une loi impartiale.

Scénario 2

Énoncé des faits: L'Église du Nouvel Ordre pratique la religion de l'Utopie. Sa liturgie prévoit le sacrifice d'animaux, notamment des pigeons, des poulets, des chèvres et des moutons. Les sacrifices d'animaux jouent un rôle important dans les services utopiens, qu'il s'agisse des sacrements, de l'initiation des nouveaux membres et des prêtres, des prières pour les malades ou de la principale cérémonie annuelle. De nombreux résidents de la ville de Palm Leaf, où l'église souhaite s'installer, ne voient pas le sacrifice d'animaux d'un bon œil. Ils considèrent qu'il s'agit d'une pratique répugnante, inquiétante et présentant des risques sanitaires. Ils ont donc demandé à la municipalité d'interdire à l'Ordre de procéder à de tels sacrifices. À la suite de ces plaintes, le conseil municipal a adopté une ordonnance interdisant de tuer des animaux dans le cadre de rituels ou de cérémonies. La production de viande ou d'éléments de fabrication de vêtement, la chasse, l'utilisation des animaux à des fins d'expériences scientifiques et la destruction des animaux nuisibles restent toutefois autorisées. L'Ordre attaque en justice la décision

de la ville, afin de mettre fin à cet obstacle au bon déroulement de ses services religieux.

Argument du demandeur: L'Ordre considère que l'ordonnance interdisant le sacrifice des animaux prive ses membres du droit de pratiquer librement leur religion, pourtant garanti par la Constitution. Il fait valoir que l'ordonnance ne traite pas de la même manière les croyants et les non-croyants. Bien que l'ordonnance semble s'appliquer à tous, le demandeur estime qu'une lecture plus approfondie du texte révèle qu'il ne vise que ses fidèles. Seuls les pratiquants d'une religion tuent des animaux dans le cadre de cérémonies, et seuls les sacrifices sont interdits. L'ordonnance mise en cause n'interdit pas certaines autres activités entraînant la mort des animaux, notamment la chasse ou l'activité des abattoirs. Il est également clair que la municipalité a adopté cette ordonnance pour empêcher les fidèles de pratiquer la foi utopienne. Le texte a été voté en réponse aux protestations de certains habitants de la ville. La Constitution interdit aux administrations publiques de traiter les citoyens de manière discriminatoire, selon qu'ils sont croyants ou non croyants, ou d'agir de manière hostile à l'égard d'une religion donnée. À Palm Leaf, un acte peut être considéré comme une infraction lorsqu'il constitue une pratique religieuse, alors qu'il n'est pas punissable s'il est accompli pour des raisons laïques. Or les autorités publiques doivent avoir une raison

particulièrement importante pour traiter de manière différente les croyants et les non-croyants. Dans le cas présent, il n'y a aucune différence fondamentale entre le sacrifice des animaux par les croyants et leur abattage par qui que ce soit d'autre.

Argument de l'État: La municipalité fait valoir que l'ordonnance mise en cause ne vise pas les fidèles d'une religion donnée et n'a pas de caractère discriminatoire à leur égard. Elle s'applique à tous ceux, croyants ou non-croyants, qui tuent des animaux dans le cadre d'un rituel ou d'une cérémonie. Or de nombreuses cérémonies n'ont aucun caractère religieux. Les chasseurs et les bouchers tuent les animaux pour des raisons pratiques et non pas dans le cadre d'une cérémonie. Ces activités ne constituent pas des sacrifices cérémoniels. Il est donc légitime et naturel de les traiter différemment en droit. Une loi qui s'applique de la même manière à tous, croyants et non-croyants, ne peut être considérée comme privant quiconque du droit d'exercer librement sa religion dans le cadre garanti par la Constitution. Ceci reste vrai même si la loi rend difficile la pratique de la religion concernée.

Décision attendue: Dans le cas présent, la Cour se prononcera vraisemblablement en faveur de l'Ordre utopien. Bien que l'ordonnance semble s'appliquer à tous quelle que soit leur foi ou leur absence de foi, il est clair qu'elle ne traite pas les croyants et les non-croyants de



© AP Images/Bedford Times-Mail, Scott Brunner

Les batailles juridiques sur l'installation de monuments honorant les Dix Commandements de la Bible ont eu lieu dans plusieurs collectivités des États-Unis. Dans le comté de Lawrence (Indiana), une association de lutte pour les libertés civiles a saisi les tribunaux pour mettre fin à l'installation d'un monument sur la pelouse du palais de justice. Sur cette photo, des ouvriers enlèvent le monument afin d'exécuter une décision judiciaire.



© AP Images/Charles Rex Ambogast

Une exposition du McCormick Freedom Museum de Chicago (Illinois) permet aux visiteurs de mieux comprendre les libertés d'expression, de religion, de presse et d'assemblée que garantit le Premier Amendement à la Constitution. Le musée est ouvert depuis 2006. Il est géré par la Fondation McCormick, établie grâce à un don de l'ancien éditeur et rédacteur en chef du *Chicago Tribune*, Charles McCormick.

manière identique. L'ordonnance a été rédigée en visant les croyants qui tuent des animaux dans le cadre de leurs services religieux, alors qu'elle ne s'applique pas à ceux qui tuent des animaux pour d'autres raisons. Un individu est privé du droit de pratiquer librement sa religion lorsque les autorités publiques le traitent différemment d'un non-croyant, sauf si elles peuvent démontrer : (1) que la loi se justifie pour une raison particulièrement importante et (2) que seule la loi contestée peut permettre d'atteindre l'objectif recherché. Dans le cas ci-dessus, les raisons militent en faveur d'une limitation ou d'une interdiction de la mise à mort des animaux ne s'appliquent pas de la même façon aux activités séculières qu'aux activités spirituelles. La distinction effectuée ne peut s'expliquer que par l'hostilité des pouvoirs publics vis-à-vis de la religion utopienne.

Scénario 3

Énoncé des faits : Âgée de 14 ans, Michelle Rivers vient de terminer avec succès ses études dans une école

publique. L'école a organisé une cérémonie de remise des diplômes aux élèves de sa promotion. Les élèves et les familles attachent en général une grande importance à ce type de cérémonies. L'école a invité un pasteur à prononcer une prière au début et à la fin de la cérémonie, à laquelle Rivers a participé. Ces prières ont été adressées à Dieu sans autre précision et n'ont fait référence aux croyances d'aucune religion particulière. On n'a pas demandé aux élèves de prier ou de se lever durant les prières. Ils n'étaient également pas obligés de participer à la cérémonie pour obtenir leur diplôme. Mlle Rivers attaque l'école en justice, car elle considère que la Constitution n'autorise pas une école publique à organiser une prière lors d'une cérémonie de remise de diplômes.

Argument de la demanderesse : Rivers fait valoir qu'en organisant une prière, l'école, institution publique, a enfreint le Premier Amendement à la Constitution, qui interdit l'établissement d'une religion. Mlle Rivers affirme que l'État se met en infraction chaque fois que ses actions montrent qu'il favorise la religion par rapport à l'athéisme, ou qu'il apporte un soutien quelconque à la

propagation de la foi. En organisant des prières lors de la remise des diplômes, l'État favorise la religion et manifeste une intention de lui apporter un soutien. En outre, l'État établit une religion lorsqu'il oblige Mlle Rivers à prier, ou du moins à manifester du respect pour des idées auxquelles elle ne croit pas. L'État ne saurait faire d'une manifestation de respect pour la religion une condition de la participation de Mlle Rivers à cette cérémonie, qui est un des moments importants de sa vie.

Argument de l'État: L'école fait valoir que Mlle Rivers n'est pas obligée de manifester un soutien à la religion, ni même du respect à cet égard. Elle n'est pas obligée de participer à la cérémonie et, si elle décide de le faire, n'est pas obligée de prier ou de se lever pendant que les autres récitent leur prière. L'école estime ne pas apporter de soutien illégal à la foi ou à sa propagation. Elle ne fait que permettre aux participants qui le souhaitent d'exprimer leur foi s'ils sont croyants. Les écoles et autres administrations publiques organisent ces prières depuis la création des États-Unis. La grande majorité de la population considère que ces coutumes historiques n'obligent personne à pratiquer une religion et ne constituent pas un soutien concret à la propagation de la foi.

Décision attendue: La Cour se prononcera vraisemblablement en faveur de Mlle Rivers dans le cas présent. L'État ne saurait la forcer à choisir entre renoncer à participer à la cérémonie de remise des diplômes, événement important dans sa vie, et exprimer son respect pour des croyances qu'elle ne partage pas. Il est irréaliste de penser que Mlle Rivers, qui est mineure, est prête à faire face à la désapprobation de ses pairs en refusant de se lever ou de rester présente durant les prières. Tous les participants auront donc l'impression qu'elle prie, ou du moins qu'elle manifeste son respect pour la prière. La Constitution interdit à l'État d'imposer une religion aux non-croyants. En outre, l'État ne saurait utiliser ses pouvoirs et ses ressources pour propager ou encourager la foi. En organisant une prière lors d'une cérémonie officielle, l'État indique aux participants qu'il estime que la religion est une chose importante et positive. En indiquant qu'il approuve les croyances religieuses, l'État contribue à l'établissement de la religion et, ce faisant, enfreint la Constitution.

Scénario 4

Énoncé des faits: Le Capitole de Metropolis, dans l'État du New Hudson, se situe au milieu d'un grand parc

public où se dressent plusieurs monuments. On y trouve notamment une stèle en pierre de deux mètres de haut, sur laquelle ont été gravés les Dix Commandements. Ce monument est situé entre le Capitole, où se réunit l'assemblée de l'État, et le bâtiment abritant la Cour suprême du New Hudson. Une inscription sur le monument indique qu'il a été offert à l'État par un groupe de citoyens il y a plus de 40 ans. Henry Mencken, qui réside à Metropolis, passe souvent devant le monument pour se rendre à son travail. M. Mencken, qui est athée, est très mécontent qu'un monument possédé et entretenu par l'État exprime un soutien à des croyances religieuses spécifiques. Il attaque l'État en justice pour le forcer à retirer le monument.

Argument du demandeur: M. Mencken fait valoir que le New Hudson contribue à établir une religion et a enfreint le Premier Amendement à la Constitution des États-Unis en plaçant un monument contenant un message religieux dans un parc appartenant à l'État et entretenu par celui-ci. Il considère que toute personne raisonnable se promenant dans le parc (l'un des plus importants de l'État) conclurait en lisant les inscriptions que le New Hudson souscrit aux croyances religieuses exprimées dans les Dix Commandements. M. Mencken fait valoir que la Constitution ne permet pas à l'État d'utiliser son autorité et ses ressources pour approuver ou propager des croyances religieuses. Il exige que le monument soit enlevé du parc public.

Argument de l'État: L'État fait valoir que le monument ne traduit en rien une tentative d'établir une religion. Le monument ne prouve pas que le New Hudson chercherait à imposer une religion à ses habitants, ni même qu'il encourage une religion. Cette stèle est située dans un parc où se trouvent plus de trente autres monuments, et elle ne fait que refléter le fait historique que les croyances énoncées dans les Dix Commandements revêtaient une grande importance pour les fondateurs de l'État. La plupart des gens traversent le parc et lisent ces inscriptions sans y voir autre chose qu'un rappel de l'histoire du New Hudson. Ils ne voient pas dans ce monument un message qui exprimerait les sentiments actuels de l'État du New Hudson vis-à-vis de la religion. L'État estime que l'existence de ce monument n'enfreint la loi en aucune manière et qu'il doit rester en place.

Décision attendue: La Cour se prononcera vraisemblablement en faveur de l'État dans le cas présent. Le monument ne manifeste ni une croyance religieuse, ni un soutien à celle-ci. En revanche, le monument rappelle l'importance des croyances religieuses dans l'histoire du

New Hudson. La plupart des gens considèrent que le monument communique un message historique et non pas religieux, parce qu'il est entouré de nombreux autres monuments et ensembles communiquant eux aussi un message historique. Il est également établi que la plupart des gens qui ont vu le monument ne considèrent pas que l'État les oblige à recevoir un message religieux, le monument étant présent dans le parc depuis de nombreuses années sans avoir donné lieu à protestation. Les habitants du New Hudson considèrent que ce monument fait partie de leur histoire et qu'il ne saurait donc être considéré comme une tentative de l'État d'établir une religion en dépit des dispositions de la Constitution. ■

Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des États-Unis.

Garanties constitutionnelles de la liberté de culte : principales décisions de la Cour suprême des États-Unis

*Résumé des principales décisions de la Cour suprême –
Compilation préparée par le Pew Forum on Religion & Public
Life.*

Reynolds contre États-Unis (1879)

La Cour confirme la condamnation d'un chef mormon poursuivi pour bigamie.

Cantwell contre Connecticut (1940)

La Cour casse une condamnation pour trouble de l'ordre public, en décidant que le principe de la liberté de culte s'applique aux actions des États fédérés comme de l'État fédéral.

Secteur scolaire de Minersville contre Gobitis (1940)

La Cour décide que la garantie de liberté de culte ne permet pas aux élèves des écoles publiques de refuser de participer à une cérémonie de salut du drapeau pour des raisons religieuses.

Conseil d'administration des établissements scolaires de Virginie-Occidentale contre Barnette (1943)

La Cour revient sur sa décision Gobitis en reconnaissant le droit de refuser de participer à une cérémonie de salut au drapeau sur la base de la liberté d'expression et de la liberté de culte.

États-Unis contre Ballard (1944)

Dans une affaire concernant un guérisseur qui prétendait posséder des pouvoirs surnaturels, la Cour décide que l'État ne saurait discuter de la véracité ou de la validité des croyances religieuses d'un individu, mais qu'il peut vérifier si cette foi est sincère.

Braunfeld contre Brown (1961)

La Cour rejette l'argument de commerçants juifs qui respectent le sabbat du samedi et s'opposent à la fermeture obligatoire du dimanche.

Sherbert contre Verner (1963)

La Cour décide qu'une règle imposée par la Caroline du Sud en matière de chômage, ayant pour effet de forcer une employée à choisir entre le respect du sabbat imposé par sa foi et son droit à percevoir des indemnités de chômage, enfreint la liberté de culte.

Wisconsin contre Yoder (1972)

La Cour décide que, en raison du principe de la liberté de culte, les lois sur l'école obligatoire ne s'appliquent pas aux adolescents de la communauté amish.



Mario Tama/Getty Images

Il est fréquent de rencontrer des juifs portant la kippa aux États-Unis, que ce soit dans la rue ou chez eux. La Cour suprême a toutefois décidé qu'un capitaine de l'armée de l'air des États-Unis ne saurait être exempté des règlements relatifs à l'uniforme, qui interdisent le port d'un couvre-chef dans les bâtiments.

Université Bob Jones contre États-Unis (1983)

La Cour rejette un recours fondé sur le Premier Amendement, exercé contre une décision du Trésor public des États-Unis (IRS). Cette administration avait refusé d'accorder à des institutions pratiquant la discrimination raciale les exemptions d'impôt auxquelles ont droit les écoles religieuses sans but lucratif.

Goldman contre Weinberger (1986)

La Cour décide que la liberté de culte ne permet pas de dispenser un capitaine de l'armée de l'air des États-Unis, de religion juive, de respecter le règlement interdisant le port d'un couvre-chef dans les bâtiments.

O’Lone contre Estate of Shabazz (1987)

La Cour décide que des contraintes de sécurité constituent un fondement raisonnable pour interdire la participation d’un détenu à un service religieux musulman.



Photo d'Ira Block/National Geographic/Getty Images

Objets utilisés par les Amérindiens dans le cadre de leurs rites religieux. On notera la présence de peyotl. Les tribunaux ont décidé que cette drogue, dont l’usage est normalement interdit, pouvait être utilisée par les Amérindiens dans le cadre de leurs rites religieux.

Bureau de l’emploi contre Smith (1990)

La Cour confirme une décision refusant d’accorder des allocations de chômage à deux conseillers en réhabilitation des toxicomanes. Ces conseillers, de race amérindienne, avaient été licenciés parce qu’ils avaient consommé du peyotl hallucinogène dans le cadre d’un rite religieux.

Eglise du Lukumi Babalu Aye contre la ville de Hialeah (1993)

La Cour décide que les ordonnances de la ville de Hialeah relatives à la protection des animaux sont discriminatoires envers la religion de la Voie des saints (Santeria) et sa pratique des sacrifices d’animaux.

Ville de Boerne contre Flores (1997)

La Cour décide que le Congrès des États-Unis ne dispose pas du pouvoir de substituer son jugement à celui de l’appareil judiciaire fédéral en ce qui concerne les normes de liberté religieuse s’imposant aux États fédérés.

Locke contre Davey (2004)

La Cour décide que la Constitution des États-Unis n’interdit pas à l’État du Washington d’attribuer des bourses d’études supérieures auxquelles n’ont pas accès les diplômés d’études religieuses.

Cutter contre Wilkinson (2005)

La Cour rejette l’argument selon lequel les dispositions d’une loi fédérale consacrée aux détenus et autres personnes internées seraient en contradiction avec le principe de la liberté de culte.

Gonzales contre O Centro Espirita Beneficente Uniao do Vegetal (2006)

La Cour décide que la loi dite RFRA (Religious Freedom Restoration Act de 1993) protège le droit d’une petite secte religieuse d’importer et d’utiliser une substance hallucinogène dans le cadre de ses rites. ■

Reproduction autorisée par le Pew Forum on Religion & Public Life, www.pewforum.org. Copyright 2007 – Pew Research Center.

Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques du gouvernement des États-Unis.

La protection de la liberté de religion dans le monde: un consensus international

John Hanford



John Hanford, ambassadeur itinérant pour la liberté de religion dans le monde, lors de la publication du rapport annuel du département d'État sur la question.

La liberté de religion est considérée par les conventions internationales comme l'un des droits inaliénables fondamentaux de l'être humain, et les États-Unis œuvrent à protéger ces droits partout dans le monde.

John Hanford est ambassadeur itinérant du département d'État pour la liberté de religion dans le monde.

La liberté de religion est un droit fondamental inscrit dans le Premier Amendement à la Constitution des États-Unis et elle est profondément ancrée dans notre histoire et dans notre tempérament national. Il est cependant important de noter que l'importance que les Américains attachent à la liberté de religion ne s'arrête pas aux frontières de leur pays. Conscients de ce que, partout dans le monde, certains gouvernements privent de nombreux individus

du droit de pratiquer leur religion et de faire leurs dévotions en toute liberté, les États-Unis sont déterminés à promouvoir et à protéger la liberté de religion partout dans le monde.

La liberté de religion est reconnue depuis longtemps comme l'un des droits fondamentaux inaliénables par les conventions et traités internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme ou le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Sur la base de ce consensus mondial, les États-Unis cherchent à encourager tous les gouvernements à respecter ces obligations internationales communes, sans pour autant promouvoir une approche spécifiquement américaine de la question.

En 1998, le Congrès des États-Unis a voté à l'unanimité la Loi sur la liberté religieuse dans le monde.

Elle a renforcé ce qui était traditionnellement une des priorités de la politique étrangère américaine et donné de nouveaux outils aux défenseurs de la liberté de religion. En conséquence, les États-Unis défendent la liberté religieuse pour toutes les confessions en encourageant le respect des normes internationales, en condamnant les violations de la liberté de religion et en soutenant la liberté religieuse considérée comme un droit fondamental de tous les individus.

Cette loi portait création, au sein du département d'État, du poste d'ambassadeur itinérant pour la liberté de religion dans le monde et du Bureau de la liberté religieuse. Ensemble, nous relevons les exemples de persécution et de discrimination partout dans le monde et nous élaborons des politiques et des programmes visant à promouvoir la liberté religieuse. Pour ce faire, nous travaillons avec les ambassades américaines, les fonctionnaires étrangers, les groupes religieux et les associations de défense des droits de l'homme qui s'attaquent aux mesures prises par les gouvernements qui restreignent la liberté de culte.

Un outil important dans ce domaine est le *Rapport annuel sur la liberté de religion dans le monde*, requis par le Congrès. Tous les ans, il dresse, en plus de 800 pages, le bilan de la liberté de religion dans plus de 195 pays. Le rapport 2008 sera publié en septembre. Il est possible de consulter celui de cette année et des années précédentes sur le site <http://www.state.gov/g/drl/irg/> ainsi que sur les sites de nombreuses ambassades américaines, où il est souvent traduit dans la langue du pays.

Le Bureau s'intéresse aussi à la manière dont sont traités les groupes religieux minoritaires. Nous encourageons les pays à mettre fin aux discriminations contre les collectivités religieuses minoritaires et à leur permettre de s'enregistrer et de fonctionner ouvertement, notamment en Russie, au Turkménistan, en Égypte, en Indonésie et au Pakistan. En Irak, le Bureau a préconisé une plus grande participation des minorités religieuses au processus politique et nous avons vivement recommandé aux gouvernements de certains pays d'Asie, d'Europe et d'ailleurs de respecter la liberté religieuse de leurs populations musulmanes minoritaires.

Il était tout à fait approprié que la publication du *Rapport annuel sur la liberté de religion dans le monde* de 2007 coïncide avec l'observation de fêtes religieuses par deux confessions différentes aux États-Unis. La célébration du ramadan par les musulmans et du Rosh Hashana par les juifs a rappelé aux Américains leur chère tradition d'exercice de la religion dans la liberté et le respect.

Comme la secrétaire d'État, Condoleezza Rice, l'a rappelé à l'époque: « Grâce à leurs relations bilatérales, à leur travail dans les instances internationales et à leurs nombreuses discussions sur la question avec des individus du monde entier, les États-Unis continueront à promouvoir la liberté de religion, à nourrir la tolérance et à construire un monde plus pacifique pour les personnes de toutes les confessions. » ■

Concilier le travail et la religion

Christopher Connell



© AP Images/Mark Lennihan

Un chauffeur de taxi musulman, originaire du Pakistan, fait ses prières en plein milieu de sa journée de travail à New York.

Il est bien connu que la loi de 1964 relative aux droits civils a rendu illégale la ségrégation raciale dans les écoles et les lieux publics aux États-Unis. Ce que l'on sait moins, c'est qu'elle fait date aussi dans le domaine de la protection des travailleurs contre les comportements discriminatoires, y compris ceux qui sont liés aux convictions religieuses. Les personnes qui se heurtent sur le lieu de travail à des politiques incompatibles avec les principes de leur religion sont aujourd'hui protégées par la loi.

Christopher Connell est un routier du journalisme qui se spécialise dans les questions d'intérêt public.

A l'aéroport international de Minneapolis-Saint-Paul, des immigrants somaliens musulmans qui sont chauffeurs de taxi risquent leur emploi et la colère du public parce qu'ils refusent de ramener chez eux les touristes qui rentrent de vacances avec des bouteilles de liqueur achetées en franchise de douane.

Dans un café de la chaîne Starbucks, à Hillsboro dans

l'Oregon, une serveuse allègue qu'elle a été licenciée non pas parce qu'elle arrivait en retard, mais parce qu'elle portait un collier wiccan.

Dans le New Jersey, la raffinerie ConocoPhillips est traînée en justice par l'Equal Employment Opportunity Commission (EEOC, commission de l'égalité des chances dans l'emploi) pour avoir refusé de modifier les horaires d'un ouvrier chrétien, monteur de tuyaux, de façon qu'il puisse assister au service religieux de son église le dimanche.

Et à Phoenix, dans l'Arizona, après une bataille juridique de six ans, un jury fédéral condamne la société de location de voitures Alamo Rent-A-Car à verser 250 000 dollars à une agente commerciale musulmane originaire de Somalie qui avait été licenciée parce qu'elle portait un foulard islamique pendant le ramadan.

Devant la diversité croissante de la population des États-Unis, les travailleurs sont de plus en plus nombreux à revendiquer le droit d'exercer leur religion sur leur lieu de travail. La loi leur reconnaît le droit à l'aménagement



Susan McDuffie, à gauche sur la photo, directrice de l'U.S. Equal Employment Opportunity Commission pour le district de San Francisco, écoute les avocats de cet organisme qui discutent un procès lors d'une conférence de presse. La charge de travail de la commission a augmenté ces dernières années, sous l'effet de l'épanouissement de la diversité religieuse sur le lieu de travail.

© AP Images/Eric Risberg

pratiquer leurs ablutions rituelles avant de prier. D'autres encore, telles que la société Ford Motor, ont encouragé (ou, dans certains cas, tolèrent) la création de groupes réunissant les employés ayant la même orientation religieuse afin qu'ils puissent prier ensemble ou tout bonnement converser.

Quand IBM a renforcé ses mesures de sécurité après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, une nouvelle recrue musulmane craignait de perdre son emploi parce qu'elle n'était pas disposée à se laisser prendre en photo, sans voile, pour se faire faire un badge d'identification. Le géant informatique a fait preuve de souplesse: il lui a fait faire deux badges, l'un dans sa tenue habituelle en public qui ne montre que

«raisonnable» de leurs horaires. Ils se heurtent parfois à une certaine résistance de la part de leurs collègues ou de leur employeur. Mais comme on le constate dans un nombre croissant de procès, les employés ont dans leur camp l'organisme chargé d'appliquer la loi en la matière, l'EEOC.

Du reste, beaucoup d'entreprises se rendent compte qu'il est dans leur intérêt de conclure des arrangements avec leurs employés.

UNE LOI FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ ET LE RESPECT

Luke Visconti, associé et cofondateur du magazine DiversityInc, en est convaincu: aménager les conditions de travail des employés pour des raisons religieuses, «c'est tout simplement une façon de traiter des êtres humains de façon respectueuse et équitable de manière à créer un climat productif et harmonieux sur le lieu de travail. Ce n'est pas une question de rectitude politique; c'est agir de manière à accroître sa productivité et sa marge bénéficiaire.»

Les milieux d'affaires en retirent un autre avantage dans la mesure où ils apprennent en même temps «à composer avec leurs clients qui sont musulmans, juifs, chrétiens ou de toute autre religion pour laquelle ils offrent des aménagements à leurs salariés», explique Luke Visconti.

Plusieurs sociétés, dont Texas Instruments, réservent des pièces dans lesquelles leurs employés des usines de montage peuvent prier en toute sérénité et certaines ont installé des postes où les employés musulmans peuvent

les yeux et l'autre, tête nue, que seules les gardes de sexe féminin ont le droit de voir.

Georgette Bennett, présidente et fondatrice du Centre Tanenbaum pour la compréhension entre les religions (Tanenbaum Center for Interreligious Understanding), fait le bilan suivant: «Dans l'affaire, IBM a gagné une employée extrêmement loyale. Elle ne va pas démissionner de sitôt, parce qu'elle a été traitée avec respect et qu'on ne lui a pas donné l'impression d'être une citoyenne de deuxième classe.»

Le Titre VII de la loi de 1964 relative aux droits civils prohibe la discrimination en matière d'emploi qui serait fondée sur la race, la couleur de la peau, la religion, le sexe ou l'origine nationale. Au départ, l'EEOC imposait à l'employeur l'obligation de faire des aménagements tenant compte des pratiques religieuses de ses employés sauf si cela devait «gravement gêner la conduite de l'entreprise». En 1972, le Congrès a durci la loi en obligeant l'employeur à consentir des arrangements raisonnables qui ne constituaient pas de «difficulté indue». Mais la Cour suprême a affaibli ces protections en 1977 quand elle a statué, dans l'affaire TransWorld Airlines contre Hardison, que tout ce qui dépassait un coût minime pour l'employeur était «une difficulté indue». Divers groupes religieux, dont les adventistes du Septième Jour et les juifs orthodoxes – qui observent tous deux rigoureusement le sabbat –, font pression depuis des années pour que la loi soit durcie, mais en vain.

Pour autant, un nombre croissant de cadres et de responsables des ressources en personnel partent du principe que les travailleurs américains ont le droit de

vivre leur foi sur leur lieu de travail. C'est une question d'actualité dans le domaine des ressources en personnel, selon Eric Peterson, chargé des initiatives en faveur de la diversité à la Society of Human Resource Management, forte de 240 000 membres.

« Les gens ne cherchent pas nécessairement à être libres de faire du prosélytisme ou à convertir » leurs collègues de travail, explique Eric Peterson, antérieurement responsable de la diversité à la société de conseil Booz Allen Hamilton. « Ils veulent simplement vivre et travailler conformément à leur religion. » Cela peut être une source de difficulté, en particulier pour les religions non chrétiennes qui demandent à leurs fidèles « de s'habiller et de se comporter de façons qui ne sont pas nécessairement encouragées par le lieu de travail », ajoute-t-il. Souvent, « il n'y a pas besoin de dépenser beaucoup d'argent. Il suffit d'avoir l'esprit ouvert et de se demander comment on peut procéder autrement que dans une optique systématiquement chrétienne. »

La loi contre la discrimination religieuse sur le lieu de travail s'applique à toutes les entreprises des États-Unis qui ont au moins quinze employés. En juillet 2008, l'EEOC a rendu public un nouveau manuel de 94 pages qui contient des dizaines d'exemples précis d'aménagements que doit consentir l'employeur pour tenir compte des besoins et des croyances de ses employés en matière de religion.

« C'est un domaine que tout le monde craint d'aborder parce que les gens sont gênés de soulever le sujet de la religion. Traditionnellement, on aime à penser que le thème de la religion ne franchit pas le seuil de la porte du bureau, mais dans la réalité c'est impossible et cela ne se passe pas comme ça », ajoute Georgette Bennett.

LA DISCRIMINATION SUR LA SELLETTE

Depuis le début des années 1990, quand l'immigration a eu pour effet d'élargir la diversité culturelle et religieuse aux États-Unis, les plaintes déposées à l'EEOC pour cause de discrimination religieuse ont doublé au point d'atteindre 2 880 cas en 2007. Les réclamations pour cause de discrimination fondée sur la race et le sexe demeurent beaucoup plus courantes (elles représentent environ les deux tiers de la charge de travail de l'EEOC), mais leur nombre est resté relativement inchangé au cours des dix dernières années, alors que les plaintes pour cause de discrimination fondée sur la religion ont augmenté : elles représentent aujourd'hui 3,5 % de toutes les affaires dont l'EEOC est saisie, contre 2,1 % précédemment.

Dans l'affaire concernant l'entreprise Alamo Rent-A-Car, Bilan Nur, une immigrante somalienne âgée de 22 ans, a été licenciée en décembre 2001 pour avoir refusé d'enlever le foulard islamique qu'elle portait pendant le ramadan, mois saint chez les musulmans. L'EEOC a poursuivi Alamo en justice en son nom et, près de six ans plus tard, un jury a octroyé à la jeune femme, qui habite Phoenix, la somme de 37 640 dollars à titre de salaire rétroactif et de 250 000 dollars à titre de dommages-intérêts punitifs. « Le jury n'a tout simplement pas jugé crédible le témoignage des responsables d'Alamo » concernant les raisons du licenciement de Bilan Nur, fait observer Sally Shanley, l'avocate de l'EEOC qui supervisait le procès. L'entreprise de location de voitures a payé 250 000 dollars net pour régler l'affaire. Ses propriétaires actuels ont refusé de faire des commentaires.

Le litige opposant le monteur de tuyaux, Clarence Thomas, à son employeur, la raffinerie ConocoPhillips sise à Linden dans le New Jersey, qui lui avait donné l'ordre de travailler le



Robert Nickelberg/Getty Images

Linda Sarsour, à gauche sur la photo, directrice de programmes à l'Arab American Association de New York, est en conversation avec sa collègue de travail, Muna Irziqat. Cette association œuvre à la promotion des intérêts des 300 000 Américains d'origine arabe qui vivent à New York et dans les environs.

dimanche matin, n'a pas encore été porté devant les tribunaux. Selon Clarence Thomas, son employeur lui aurait dit qu'il pouvait utiliser des heures de congé annuel pour ne pas avoir à travailler pendant ce créneau horaire, mais cet arrangement aurait été ultérieurement supprimé. Bill Graham, porte-parole de la société pétrolière à son siège de Houston, a fait le commentaire suivant : « Nous considérons certainement que la diversité de nos employés est un atout considérable, et notre société interdit la discrimination et le harcèlement, sous quelque forme que ce soit. » Il a en outre noté que les ouvriers syndiqués, comme l'est Clarence Thomas, avaient le droit de porter plainte auprès de la section locale de leur syndicat et qu'ils « pouvaient aussi contacter la permanence téléphonique de ConocoPhillips pour les questions d'éthique ».

De même, le différend qui oppose les exploitants de l'aéroport international Minneapolis-Saint-Paul (le 21^e au monde du point de vue du trafic) et les chauffeurs de taxi musulmans originaires de Somalie n'a pas encore été réglé. Entre 2002 et 2007, plus de 4 800 voyageurs se sont vu refuser le droit de monter dans un taxi dont le conducteur les avait vus transporter de l'alcool ou les soupçonnait d'en avoir dans leurs bagages. Dans un premier temps, les chauffeurs de taxi qui refusaient des passagers devaient retourner au bout de la file de taxis, mais depuis mai 2007 ils risquent une suspension de trente jours à la première infraction et leur licence est révoquée pour deux ans à la deuxième.

On trouve des chauffeurs de taxi musulmans dans beaucoup d'autres aéroports des États-Unis, mais à ce jour cette question ne se pose que dans les « villes jumelles » (Saint-Paul et Minneapolis). « Je ne sais pas pourquoi on ne se heurte pas au même problème ailleurs », déclare Patrick Hogan, directeur chargé des relations publiques à la commission métropolitaine de l'aéroport. « Je pense que cela tient avant tout à l'interprétation du Coran par une partie de la communauté musulmane ici. » La société des Américains musulmans du Minnesota n'a pas répondu aux demandes de commentaires à ce sujet.

Le fait que la charge de travail de l'EEOC soit aujourd'hui plus lourde signifie-t-il que la situation empire ?

« Il est difficile de répondre à cette question », souligne Dianna Johnston, conseillère juridique adjointe à l'EEOC. « La diversité religieuse sur le lieu de travail a considérablement augmenté au cours des vingt ou trente dernières années. Cela entre en jeu. En outre, les gens sont plus ouverts pour ce qui a trait à leur religion, tant sur leur lieu de travail que dans la société en général. Cela peut donner lieu à des malentendus. »

La protection de la loi ne s'étend pas exclusivement aux principales religions du monde. « La loi s'applique à toutes les convictions morales ou éthiques sur le bien et le mal à partir du moment où elles sont sincères », poursuit Dianna Johnston. La loi protège aussi les individus qui ne sont pas croyants.

Les travailleurs invoquent le Titre VII de la loi relative aux droits civils pour toutes sortes de raisons, qu'il s'agisse de différends liés aux horaires de travail ou au droit de porter un couvre-chef religieux, une kippa ou une calotte musulmane, par exemple. Ainsi, à Detroit, l'EEOC a entamé des poursuites contre la grande chaîne de centres de soins infirmiers HCR Manor Care qui a licencié une infirmière parce qu'elle portait un « kirpan » sous ses vêtements. Le « kirpan », couteau à la lame émoussée longue d'environ 8 cm et qui est rangé dans un fourreau, est l'un des symboles sacrés de la religion sikhe.

Beaucoup de religions encouragent leurs fidèles à faire du prosélytisme, et certains groupes affirment que le Titre VII donne aux adeptes le droit de parler religion au bureau dans les moments de détente et d'interroger leurs collègues de travail sur leurs croyances. Mais si un collègue leur demande de cesser ce type de conversation, ils doivent obtempérer, selon Jeanne Goldberg, avocate et conseillère de haut rang à l'EEOC. « L'employeur a deux obligations : s'efforcer de respecter l'expression religieuse dans la mesure du possible . . . et ne pas tolérer le harcèlement religieux des employés. »

Il s'agit là d'un équilibre délicat, tant pour les employés que pour les tribunaux.

Dans l'affaire Peterson contre Hewlett-Packard Co., en 2004, la cour d'appel du neuvième circuit a confirmé le bien-fondé du licenciement de Richard Peterson, lequel protestait contre les affiches de son employeur vantant la diversité sur le lieu de travail dans les bureaux de Boise, dans l'Idaho. Richard Peterson, chrétien pratiquant, avait commencé à afficher des versets de la Bible condamnant l'homosexualité sur les cloisons de son poste de travail ; il a reconnu que ses messages étaient blessants. La cour d'appel a décrété que la société HP avait le « droit de promouvoir la diversité et d'encourager la tolérance et la bonne volonté parmi son personnel ».

Mais cette même année, un juge fédéral de Denver a octroyé 146 000 dollars à un ancien employé d'AT&T Broadband qui avait été licencié pour avoir refusé de signer un document de la société sur la diversité et dans lequel les employés s'engageaient « à respecter et à apprécier les différences parmi nous tous ». Le juge a décrété que la société aurait dû trouver un moyen de satisfaire Albert Buonanno, lequel avait dit qu'en tant que

chrétien il aimait tout le monde, mais qu'il « n'appréciait pas » l'homosexualité.

Eric Peterson, responsable des initiatives en faveur de la diversité à la Society for Human Resource Management, a dit que la difficulté consistait à trouver des moyens de maintenir la courtoisie sur les lieux de travail là où les employés ont parfois des vues très tranchées en matière de religion et de style de vie.

« Ce que les organisations doivent savoir, c'est qu'il est possible de respecter les gens indépendamment de leur religion ou de leur orientation sexuelle et de laisser les groupes coexister. « On ne demande pas aux gens de devenir des amis intimes. Ils ne sont pas obligés d'inviter un collègue et son partenaire à un barbecue chez eux le dimanche après-midi après la messe. Mais il faut pouvoir travailler avec tout le monde de manière respectueuse et dans un souci de diversité – et cette remarque vaut pour tout le monde. » ■

Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du gouvernement des États-Unis.

Le mouvement interconfessionnel

Gustav Niebuhr



© AP Images/Nick Ut

À Los Angeles, des résidents (à droite) s'inclinent devant des moines bouddhistes thaïlandais qui viennent d'accepter leur offrande de nourriture. Les moines du plus grand temple bouddhique thaïlandais des États-Unis, le Wat Thai Los Angeles, sillonnent le quartier toutes les semaines afin de recueillir des offrandes.

Depuis plus d'un siècle, des groupes d'Américains cherchent à ouvrir la communication avec d'autres groupes religieux dans l'espoir de mieux les comprendre et de coopérer avec leurs communautés.

Gustav Niebuhr est professeur associé de religion à l'Université Syracuse (New York) et auteur d'un ouvrage intitulé Beyond Tolerance: Searching for Interfaith Understanding in America (Au-delà de la tolérance: la quête d'une compréhension interconfessionnelle en Amérique).

En 1991, le rabbin d'une synagogue de Long Island, une banlieue de New York, a demandé à l'un de ses assistants laïques s'il existait, à proximité, un groupe de musulmans qui aimeraient faire connaissance avec des membres de la synagogue afin que tous apprennent à mieux se comprendre par delà leurs

différences religieuses. Pour le rabbin Jerome Davidson, chef spirituel du temple Beth-El dans le comté de Nassau (New York), l'idée n'était pas tellement bizarre. Depuis des années, il était chargé d'inviter des personnalités non-juives – protestants, catholiques, musulmans américains à l'occasion – à venir prendre la parole devant son organisation rabbinique nationale. Mais, selon lui, rien n'avait été fait au niveau local. « Il fallait essayer cela ».

Cela a pris du temps mais, en l'espace d'un an, quelques membres influents de Beth-El avaient engagé le dialogue avec leurs homologues de la Société islamique de Long Island, une mosquée située à quelques kilomètres. Les conversations avaient commencé modestement par l'échange d'informations sur les manières dont les deux confessions marquaient les grands moments de la vie (Qu'est-ce que vous faites au moment de la naissance ?



Avec l'aimable autorisation d'Aaron Lichtov / Amos and Celia Heilicher Minneapolis Jewish Day School

Des étudiants juifs et musulmans des écoles de Minneapolis-Saint Paul (Minnesota) participent à un échange dans le cadre d'un projet interconfessionnel parrainé par le St. Paul Area Council of Churches (Conseil des églises de la région de Saint-Paul).

Comment fêtez-vous un mariage?) avant d'aborder les principes théologiques de leurs textes sacrés respectifs. Après avoir appris à mieux se connaître, les juifs et les musulmans ont comparé leurs points de vue sur le Moyen-Orient – « les sujets sophistiqués » comme les qualifiait Davidson. Lorsque j'ai interrogé Faroque Khan, le médecin qui dirige la mosquée, à l'occasion de mes recherches pour un livre sur les relations interconfessionnelles, le dialogue durait depuis 15 ans. « A-t-il fait une différence? » m'a-t-il demandé. « Pas au niveau mondial, mais si j'arrive à aider deux communautés à mieux se comprendre, pour moi, c'est une réussite. »

Si cela semble inhabituel, c'est que les rencontres de ce genre font rarement la une des journaux qui semblent plus souvent consacrer leurs pages aux conflits qu'à la coopération entre les groupes religieux. Mais les réunions de Long Island s'inscrivent dans une tendance qui commence à se manifester aux États-Unis. Alors que, dans les nouvelles, les différences religieuses sont souvent mises en avant comme cause de tensions et d'incidents violents, la collaboration entre les Américains de diverses traditions religieuses est à la hausse. Cette tendance prend la forme de réunions régulières entre les membres de confessions différentes afin d'organiser des conversations officielles ou des projets sociaux – soupes populaires ou programmes d'alphabétisation pour les enfants, par exemple. Une étude du Hartford Institute for Religious Research du Connecticut (Institut de Hartford pour les recherches religieuses) montre que, dans les confessions étudiées (catholique, juive, musulmane et autres), les efforts sociaux et collaboratifs ont plus que quadruplé entre 2000

et 2005, impliquant quelque 38 % de toutes les églises.

UNE NATION DE CROYANTS

Deux faits permettent de mieux comprendre cette tendance. D'abord et avant tout, les États-Unis sont un pays religieux, comme le montrent les sondages nationaux. Une des caractéristiques passées et présentes de la vie de la nation est que les Américains font grand cas des croyances et des pratiques religieuses. En juin 2008, une organisation sans but lucratif, le Pew Forum on Religion and Public Life, a publié les résultats d'un sondage mené auprès de plus de 35 000 personnes : 92 % des Américains disent croire en Dieu ; 75 % disent qu'ils prient au moins

une fois par semaine, beaucoup d'entre eux tous les jours. Ces résultats concordent avec ceux d'autres enquêtes selon lesquelles 7 Américains sur 10 déclarent que la religion est soit « importante » soit « très importante » dans leur vie. La croyance largement répandue que la religion est bonne en soi a ses origines dans le passé américain. Dans son discours d'adieu, en 1796, le président George Washington a déclaré que les citoyens d'une république ne pouvaient pas se gouverner ou exercer leurs libertés fondamentales s'ils n'étaient pas vertueux, et que la vertu se fondait sur la religion et la moralité. (Il faut souligner qu'il ne disait pas de quelle religion il parlait.)

En second lieu, la tendance à la coopération interconfessionnelle est liée au changement démographique qui affecte les États-Unis depuis les dernières décennies du XX^e siècle. En octobre 1965, après des semaines de débats au Congrès, le président Lyndon Johnson a signé une loi qui modifiait profondément la législation de l'immigration. En ouvrant la porte aux nouveaux immigrants en provenance d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, elle a contribué à profondément diversifier le paysage religieux du pays. Les nouveaux arrivants n'étaient pas seulement des chrétiens et des juifs, présents sur le continent depuis au moins le XVII^e siècle, mais aussi, entre autres, des bouddhistes, des hindous, des musulmans, des sikhs, des jaïns et des zoroastriens.

En pratique, cette immigration a fait que dans les grandes villes et leurs banlieues, chrétiens, juifs, musulmans, hindous et bouddhistes se sont côtoyés au travail, à l'université et dans les quartiers. En outre, il y a de plus en plus d'individus qui cherchent à rapprocher encore plus ces groupes les uns des autres. Eboo Patel, par

exemple, indien musulman dont la famille est venue s'installer dans le Midwest au milieu des années 70, veut briser les stéréotypes par le biais de rencontres et d'activités durant lesquelles les groupes peuvent se mélanger. Après des études universitaires dans l'Illinois et des études de troisième cycle à Oxford, M. Patel a fondé l'Interfaith Youth Core (Groupe interconfessionnel de jeunes) à Chicago. Le groupe est surtout présent sur les campus universitaires : il offre des lieux de rencontre où les étudiants de confessions diverses peuvent parler de leurs croyances profondes et travailler en bénévoles à divers projets tels que la réparation de logements pour les pauvres ou le nettoyage des parcs de la ville. M. Patel, qui est maintenant directeur exécutif, rappelle qu'il ne s'agit pas de convertir qui que ce soit, mais de renforcer l'identité religieuse de tout un chacun en leur permettant de découvrir les traditions éthiques communes à toutes les religions.

HISTOIRE DU MOUVEMENT INTERCONFESSIONNEL

On peut trouver l'idée originelle d'un dialogue réfléchi entre les minorités religieuses à Chicago dans un événement historique. Le 11 septembre 1893, pendant l'exposition universelle, une conférence spéciale s'est tenue : connue sous le nom de Parlement des religions du monde, elle a été conçue par les protestants de la région qui avaient invité des représentants de 10 groupes religieux du monde à se réunir à Chicago pour parler de leurs croyances et pratiques religieuses spécifiques. Cette manifestation, qui a duré presque deux semaines, a eu un retentissement national en tant que cours de religion comparée. Des milliers de personnes y ont participé, dont des journalistes qui rapportaient dans tout le pays ce qui s'y passait. Ce qui est particulièrement important a été la place donnée aux intervenants non chrétiens et notamment à deux d'entre eux : un maître hindou, Swami Vivekananda, et un moine bouddhiste, Anagarika Dharmapala, représentant chacun une religion que les Américains ne connaissaient ou comprenaient pratiquement pas. Les deux hommes ont impressionné tous ceux qui les entendaient et les lecteurs qui les suivaient dans les journaux. Chacun de ces deux représentants de religions de l'Asie du Sud-Est appelait au dialogue interconfessionnel et au respect des diverses religions. Le jour de l'ouverture du « Parlement », Vivekananda a déclaré que la cloche qui annonçait l'ouverture des sessions sonnait « le glas de tous les fanatismes ». Nous savons aujourd'hui qu'il exprimait un vœu qui n'est toujours pas devenu réalité un siècle plus

tard, mais ses paroles continuent d'être source d'inspiration pour certains.

Le Parlement a pris fin sans successeur pour continuer à disséminer ses idées. L'intérêt dans le dialogue n'a vraiment recommencé à se manifester – aux États-Unis comme en Grande Bretagne – que vers le milieu des années 1990. En 1993, la célébration du centenaire du Parlement a attiré des milliers de personnes à Chicago, suffisamment pour pousser à l'établissement d'une organisation permanente chargée d'organiser des assemblées internationales semblables. Le Conseil pour un Parlement des religions du monde (CPWR) a organisé des réunions au Cap (Afrique du Sud) en 1999, et à Barcelone (Espagne) en 2004 ; la prochaine doit se tenir en 2009 en Australie.

Pour de nombreux Américains, c'est au niveau local que se fait le travail des relations interconfessionnelles, comme le montre l'exemple de Long Island. Beaucoup de choses se sont passées à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New York et à Washington. Si les destructions qu'elles ont causées ont contribué à accroître les tensions entre les musulmans et les non-musulmans dans certains endroits, cela n'a pas toujours été le cas. Dans certaines villes – à Seattle, Denver et Washington, par exemple – au lendemain des attaques, des chrétiens et des juifs se sont rassemblés pour protéger les mosquées du vandalisme et pour rassurer leurs voisins et collègues musulmans. Dans le plus long terme, elles ont poussé les fidèles à ouvrir le dialogue les uns avec les autres. De leur propre chef, nombre d'Américains musulmans ont organisé une série de « mosquées portes ouvertes » pour faire connaître les fondements de l'islam à leurs voisins curieux.

Il est vrai que cette tendance n'est pas universelle. Nombre d'Américains de toutes persuasions ne participent pas à ce genre de réunion. Certains sont profondément sceptiques, voire hostiles à ce genre de dialogue, convaincus que leur religion est la seule à détenir la vérité absolue. De leur point de vue, entamer un dialogue religieux avec d'autres personnes est, au mieux, une perte de temps. Le Premier Amendement à la Constitution des États-Unis, qui garantit la liberté de religion de tous les citoyens, protège aussi les croyances et les attitudes de ces personnes.

Mais comme le montrent les conclusions du rapport du Pew citées plus haut, la majorité des Américains n'est pas aussi dogmatique en matière de religion. Et comme je l'ai découvert au cours de mes recherches, nombre d'entre eux veulent en savoir plus sur les croyances et pratiques de leurs voisins et ils sont prêts à consacrer une partie de

leur temps à le faire. Certains trouvent même de l'inspiration dans leur curiosité. Mais la meilleure raison de l'existence de ce dialogue repose peut-être sur une déclaration faite par le pasteur Martin Luther King il y a 41 ans. Pasteur baptiste afro-américain, il est sans doute plus connu pour son action en tant que chef de file du mouvement en faveur des droits civils, mais vers la fin de sa vie, il avait fait connaissance d'un moine bouddhiste vietnamien en exil, Thich Nhat Hanh. Ce dernier voyageait aux États-Unis dans le cadre d'une mission de paix : son appel en faveur de la paix et de la réconciliation au Viêt-Nam a profondément marqué King qui l'a plus tard nommé pour un prix Nobel de la paix. C'est à cette époque que King a écrit un essai dans lequel il demandait à ses lecteurs d'imaginer que l'humanité avait hérité d'une grande maison du monde « dans laquelle nous devons tous vivre ensemble » ; ses habitants – juifs et gentils, catholiques et protestants, musulmans et hindous – forment une famille d'idées et de cultures diverses mais qui, « parce que nous ne pouvons plus jamais vivre séparés les uns des autres, doivent apprendre à vivre ensemble dans la paix ». ■

Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques du gouvernement des États-Unis.

Ressources (en anglais)

LIVRES

Ahdar, Rex J. and Ian Leigh. *Religious Freedom in the Liberal State.* Oxford; New York: Oxford University Press, 2005.

Albanese, Catherine L. *America: Religions and Religion.* 4th ed. Australia; Belmont, CA: Thomson/Wadsworth, 2007.

Albanese, Catherine L. *A Republic of Mind and Spirit: A Cultural History of American Metaphysical Religion.* New Haven, CT: Yale University Press, 2007.

Esposito, John L., Darrell J. Fasching, and Todd Lewis. *Religion and Globalization: World Religions in Historical Perspective.* Oxford; New York: Oxford University Press, 2008.

Joshi, Khyati Y. *New Roots in America's Sacred Ground: Religion, Race, and Ethnicity in Indian America.* New Brunswick, NJ: Rutgers University Press, 2006.

Kokot, Waltraud, Khachig Tololyan, and Carolin Alfonso, eds. *Diaspora, Identity, and Religion: New Directions in Theory and Research.* London; New York: Routledge, 2004.

Niebuhr, Gustav. *Beyond Tolerance: Searching for Interfaith Understanding in America.* New York: Viking, 2008.

U.S. Department of State. *International Religious Freedom Report.* Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2007.
<http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2007/>

Van der Vyver, J. D. *Leuven Lectures on Religious Institutions, Religious Communities, and Rights.* Leuven; Dudley, MA: Peeters, 2004.

ARTICLES

Dougherty, Kevin D. and Kimberly R. Huyser. "Racially Diverse Congregations: Organizational Identity and the Accommodation of Differences," *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 47, no. 1 (2008), pp. 23-44.

Kilman, Carrie. "One Nation, Many Gods," *Teaching Tolerance*, no. 32 (Fall 2007)
<http://www.tolerance.org/teach/magazine/features.jsp?p=0&is=41&ar=851>

Smith, Tom W. "Religious Diversity in America: The Emergence of Muslims, Buddhists, Hindus and Others," *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 41, no. 3 (September 2002): pp. 577-585.

Wexler, Jay D. "Preparing for the Clothed Public Square: Teaching About Religion, Civic Education, and the Constitution," *William and Mary Quarterly*, vol. 43, no. 3 (February 2002): pp. 1159-1263.

SITES INTERNET

Academic Info: Religion in America

Web site of books, articles, databases, and other resources.
www.academicinfo.net/amrelig.html

Association of Religious Data Archives (ARDA)

Pennsylvania State University
ARDA provides data on U.S. and international religion, serving congregations, researchers, educators, and the media.
<http://www.thearda.com>

Boisi Center for Religion and American Public Life

Boston College
A community of scholars, policy makers, media, and religious leaders engage in discussion and reflection of religion and American public life.
<http://www.bc.edu/research/boisi>

Boniuk Center for the Study and Advancement of Religious Tolerance

Rice University
The Boniuk Center promotes conditions conducive to sustainable peace among persons of different religions.
<http://boniuk.rice.edu>

Center for Religious Freedom

Hudson Institute
Promotes religious freedom as a component of U.S. foreign policy.
<http://crf.hudson.org/>

Education As Transformation Project

International organization exploring the impact of religious diversity on education.

www.wellesley.edu/RelLife/transformation

Forum18

Forum 18 is an instrument to promote the implementation of Article 18 of the Universal Declaration of Human Rights. The Web site concentrates on reporting actions against religious freedom.

<http://www.forum18.org/>

Hartford Institute for Religion Research

Hartford Seminary

This institute presents current research on religious issues to create greater understanding and a better-informed society.

http://birr.hartsem.edu/about/who_we_are.html

Pew Forum on Religion & Public Life

Nonpartisan, nonadvocacy organization seeking to promote a deeper understanding of issues at the intersection of religion and public affairs.

<http://pewforum.org>

U.S. Religious Landscape Survey

Based on interviews with more than 35,000 Americans ages 18 and older, this Pew survey details the religious affiliation of the American public.

<http://pewforum.org/docs/?DocID=279>

Pluralism Project

Harvard University

The project attempts to help Americans engage with the realities of religious diversity through research, outreach, and dissemination of resources.

<http://www.pluralism.org>

Religion and Culture: Meeting the Challenge of Pluralism

A Ford Foundation initiative explores the role of religious traditions in shaping social values and institutions.

<http://religionandpluralism.org/>

Tanenbaum Center for Interreligious Understanding

Secular, nonsectarian organization working to reduce and prevent the violence perpetrated in the name of religion.

<http://www.tanenbaum.org>

Teaching Tolerance

Founded in 1991 by the Southern Poverty Law Center, Teaching Tolerance attempts to reduce prejudice, improve intergroup relations, and support equitable school experiences for children.

<http://www.tolerance.org/teach/magazine/features.jsp?p=0&is=41&ar=850>

FILMOGRAPHIE

***America's New Religious Landscape* (2002)**

Producer: Religion and Ethics NewsWeekly

Synopsis: Documentary depicts religious diversity in the United States.

Running time: 60 minutes

***A Son's Sacrifice* (2006)**

Producer: Yoni Brook, Musa Syeed

Synopsis: Documentary follows the journey of a young American Muslim who struggles to take over his father's halal slaughterhouse in New York City.

Running time: 30 minutes

***Exploring Religious America* (2002)**

Producer: Religion and Ethics NewsWeekly

Synopsis: Based on a survey of religious tolerance, beliefs, and practices in the United States, this film presents data and video stories in four areas: religious diversity, Protestants, Catholics, and spirituality in the United States.

Running time: 90 minutes

***Three Faiths, One God: Judaism, Christianity, Islam* (2006)**

Producer: Auteur Productions

Synopsis: Documentary compares similarities and differences in religious beliefs among Islam, Christianity, and Judaism.

Running time: 120 minutes



America.gov

Les États-Unis dans le monde d'aujourd'hui

Site de eJournalUSA

<http://www.america.gov>



**UNE
REVUE
MENSUELLE
PROPOSÉE
DANS
DIFFÉRENTES
LANGUES**

